

Séance de lundi 10 mars 2008

## **PROJET**

VILLE DE NEUCHÂTEL

# **CONSEIL GÉNÉRAL QUARANTE QUATRIÈME SEANCE**

**Trente-quatrième période administrative 2004-2008**

**Année 2007-2008**

---

**Lundi 10 mars 2008, à 19 h 30  
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de M. Philippe Loup (soc), président.

Y compris le président, 37 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti Buchs (popvertssol), Alain Becker (rad), Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (UDC), José Caperos (lib), Yves Carraux (soc), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (libéral), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Philippe Etienne (lib), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Jimmy Gamboni (popvertssol), Anne Frédérique Grandchamp (UDC), Frédéric Guyot (UDC), Maria Angela Guyot (UDC), Pascal Helle (popvertssol), Daniel Hofer (soc), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Didier Rochat (non inscrit), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : MM. Nicolas de Pury (popvertssol), Steven Bill (UDC), Jean-Charles Authier (lib), Mme Laurence Gauchat (soc).

Le Conseil communal était représenté par Mme Valérie Garbani (soc), présidente, M. Pascal Sandoz (rad), vice-président, Mme Françoise

Séance de lundi 10 mars 2008

Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib), et M. Daniel Perdrizat (popvertssol) conseillers communaux.

## **PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la 42<sup>e</sup> séance de lundi 14 janvier 2008, est adopté, sous réserve des modifications qui seront éventuellement transmises à la Chancellerie.

Celui de la 43<sup>e</sup> séance, de lundi 4 février 2008, sera adopté ultérieurement.

## **LECTURE DE PIÈCES**

A ce chapitre, le président, **M. Philippe Loup**, mentionne les éléments suivants :

- 1) Invitation et remise du programme de la manifestation du 1<sup>er</sup> mars en ville de Neuchâtel, mise sur pied par l'Association des sociétés de la ville.
- 2) Envoi du communiqué de presse du Conseil communal concernant les comptes 2007.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Rapports du Conseil communal**

#### **08-005**

**Rapport du Conseil communal** concernant des échanges immobiliers dans le quartier de la Maladière et la vente des bâtiments et infrastructures du secondaire 2.

#### **08-006**

**Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général** concernant le projet de fusion des sociétés Cridor SA et SAIOD SA.

Séance de lundi 10 mars 2008

### Autres objets

#### 08-602

**Interpellation de M. Blaise Péquignot**, concernant l'ordre de service du Conseil communal impliquant le non-remplacement durant six mois du personnel de l'administration (délai de carence) en regard de la nullité de l'amendement socialiste-popvertssol qui avait modifié l'arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2008. **(L'urgence demandée a été acceptée tacitement le 4 février 2008).**

#### 08-402

**Proposition de M. Yves Carraux**, au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à accorder au Conseil communal l'ouverture d'un crédit budgétaire permettant l'abolition du délai de carence. **(L'urgence demandée a été acceptée tacitement le 4 février 2008).**

#### 08-403

**Proposition de M. Yves Carraux**, au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à compléter le Statut du personnel communal du 7 décembre 1987 par la modification de l'article 7 (procédure), intitulée interdiction de la pratique du délai de carence. **(L'urgence demandée a été acceptée le 4 février 2008).**

#### 04-503

**Postulat du groupe popvertssol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la généralisation des zones bleues. **(Le renvoi en commission spéciale a été décidé le 12 juin 2006).**

#### 05-401

**Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant le parcage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives. **(Le renvoi en commission spéciale a été décidé le 12 juin 2006).**

#### 07-301

**Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts**, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

#### 07-602

**Interpellation du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer**, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

Séance de lundi 10 mars 2008

**07-603**

**Interpellation de MM. Jean Dessoulavy et consorts**, concernant la cérémonie du 1<sup>er</sup> mars 2007. (L'ouverture de la discussion a été demandée après le dépôt de la réponse écrite du Conseil communal).

**07-501**

**Postulat du groupe radical et libéral**, par M. Daniel Domjan et consorts, relatif à l'exploitation viticole et l'encavage de la Ville.

**07-606**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts**, concernant les Jeunes Rives.

**07-502**

**Postulat du groupe popvertssol**, par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulé « encouragement aux investissements immobiliers en matière de protection de l'environnement ».

**07-608**

**Interpellation du groupe socialiste**, par M. Thomas Facchinetti et consorts, concernant les instruments et mécanismes de contrôle de l'activité des cadres du personnel communal qui gèrent des montants financiers conséquents ou qui participent directement à l'attribution des travaux ou mandats à des tiers.

**07-402**

**Proposition de M. Blaise Péquignot, et consorts**, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 par l'introduction d'un art. 159<sup>bis</sup> (transparence des opérations).

**07-609**

**Interpellation du groupe UDC**, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, concernant des distributeurs de produit anti-mycosique dans les piscines communales.

**07-504**

**Postulat des groupes radical et libéral**, par M. Daniel Domjan et consorts, concernant l'entretien et le développement du site de Chaumont.

**07-303**

**Motion (postulat transformé) du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consorts**, relative à la sécurité des usagers des espaces publics.

**07-302**

**Motion (postulat transformé) des groupes libéral et radical, par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consort**, relative à l'amélioration de la place du Port.

**07-304**

**Motion du groupe popvertssol, par M. Pascal Helle et consort**, relative à la retraite à la carte.

**07-403**

**Proposition des groupes radical et libéral, dont l'urgence est demandée, par M. Blaise Péquignot**, relative à la maîtrise des finances communales (équilibre budgétaire). **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

**07-404**

**Proposition des groupes popvertssol et socialiste, par M. Nicolas de Pury et consorts**, relative à la modification du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972, par l'introduction d'un article 160 (nouveau) : fortune nette et coefficient fiscal. **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

**07-305**

**Motion du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts**, relative à la possibilité, pour la Ville, de transférer le service de la perception des impôts des personnes physiques à l'Etat de Neuchâtel.

**07-505**

**Postulat du groupe UDC, par M. Frédéric Guyot et consorts**, relatif à la demande de l'étude de l'introduction d'un arrêté sur le frein à l'endettement et au respect de normes budgétaires pour l'établissement des budgets communaux de la Commune de Neuchâtel. **(Le renvoi en commission financière a été voté le 4 février 2008).**

Séance de lundi 10 mars 2008

**07-506**

**Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts, relatif à l'établissement d'un catalogue des mesures structurelles prises par le Conseil communal, et présenté en annexe du budget.**

**08-604**

**Interpellation du groupe popvertssol, par MM. Pascal Helle, Nicolas de Pury, Mme Sandra Barbetti Buchs et M. Jocelyn Fragnière, intitulée « Requiem pour une infante défunte ».**

**08-501**

**Postulat des groupes radical et libéral par Mme Fabienne Spichiger et consorts, intitulé "Quelle qualité de vie offrons-nous à nos aînés ?"**

**08-404**

**Proposition de M. Pascal Helle et consorts, au sens de l'art.32 du Règlement général, visant à la modification du Règlement de Police de la Commune de Neuchâtel du 17 janvier 2000 par l'introduction d'un article 19 ter.**

**08-605**

**Interpellation des groupes popvertssol et socialiste, par MM. Nicolas de Pury et Olivier Arni, intitulée « De l'importance des délais ».**

Neuchâtel, les 18 et 21 février 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Valérie Garbani

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 10 mars 2008

Avant que le président, **M. Philippe Loup**, entame l'ordre du jour, il informe l'assemblée qu'une demande d'urgence a été déposée au sujet de l'interpellation no **08-605**.

**M. Olivier Arni** déclare :

- Nous confirmons l'urgence pour cette interpellation.

Le président consulte l'assemblée au sujet de cette urgence. Comme la demande n'est pas combattue, il prend acte, au nom de l'assemblée de l'adoption de l'urgence pour cette interpellation qui intégrera l'ordre du jour au lieu prévu.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

**M. Daniel Domjan** intervient :

- Je dépose une motion d'ordre. Notre ami Alain Becker étant lui-même chargé de ce dossier, en partie dans le cadre de sa fonction au Canton, se retirera des rangs durant le débat du rapport **08-005** concernant les échanges immobiliers de la Maladière et la vente des bâtiments et infrastructures du secondaire 2.

Séance de lundi 10 mars 2008

**1**  
**08-005**

## **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant des échanges immobiliers dans le quartier de la Maladière et la vente des bâtiments et infrastructures du secondaire 2**

(Du 13 février 2008)

**Mme Amélie Blohm Gueissaz**, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a discuté du rapport. Elle l'a accepté à l'unanimité. Deux questions sont restées ouvertes. La première relève que pour la Ville le produit de l'opération représente un montant de 21 millions de francs qui contribuera à la diminution de l'endettement de la Ville. Pourquoi ce montant n'augmente pas la fortune nette? La seconde précise que des valeurs résiduelles des bien immobiliers et des équipements figurant au bilan de la Ville ont été transférés du patrimoine administratif au patrimoine financier. Cela a-t-il un impact sur le compte de fonctionnement de la Ville?

**M. François Konrad**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Après les années de discussion qui ont précédé le dépôt du rapport qui nous est soumis ce soir, le groupe popvertssol accueille très favorablement les propositions qui nous sont faites. Le temps qu'il a fallu pour arriver à trouver une solution est dû en particulier à l'accumulation



## Séance de lundi 10 mars 2008

de plusieurs dossiers imbriqués les uns aux autres, soit, l'échange de terrains entre la Ville et l'Etat, les conditions de mise à disposition de salles de gymnastiques dans le nouveau complexe de la Maladière et la reprise des bâtiments du secondaire 2 par l'Etat. Nous constatons d'emblée que l'échange de terrains représente un bon accord tant pour la Ville que pour l'Etat. Notre groupe tient à faire part de sa satisfaction au vu des solutions trouvées, en particulier en ce qui concerne le futur développement de l'IMT et du CSEM. Nous accepterons donc les deux projets d'arrêtés qui nous sont soumis ce soir.

**M. Blaise Péquignot**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare:

- Ce rapport est à ce point compliqué que je crois que même un notaire y perdrait son latin. Nous n'avons donc pas la prétention d'examiner dans le détail le bien-fondé, le pourquoi ou éventuellement quelques suggestions qui pourraient être faites sur ces opérations. De là à dire qu'il s'agirait d'un rapport muselière, je ne le pense pas, nous avons notre mot à dire et je crois que nous ne pouvons effectivement qu'approuver ce rapport et les projets d'arrêtés qui l'accompagnent. Il y a notamment, au niveau du CSEM, la réalisation du fait de lui donner plus d'espace, comme il en réclamait. C'est un fleuron de notre ville et je crois qu'il faut saluer cette opération notamment sous cet angle particulier. Nos groupes acceptent ce rapport sans opposition.

**M. Marc-André Bugnon**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Le groupe UDC a pris connaissance du présent rapport avec toute l'attention requise, comme à son habitude, et en remercie le Conseil communal. Concernant les échanges immobiliers dans le quartier de la Maladière, notre groupe se réjouit de cet échange où tout le monde trouve son compte dont l'Etat de Neuchâtel qui peut mettre à disposition de nouveaux terrains nécessaires au développement du Centre suisse d'électronique et de microtechnique et de l'Ecole polytechnique de Lausanne à travers l'Institut de Microtechnique. Du côté de la Ville on relève la possibilité de régler la propriété du complexe de la Maladière, l'acquisition du terrain de football de La Riveraine et de devenir copropriétaire de la nouvelle halle de sport à raison de 50 %. Nous tenons aussi à souligner que le développement du CSEM amène des retombées nationales et internationales pour notre ville. Par contre, concernant les salles de gymnastique notre groupe ne comprend pas pourquoi les 2'400 heures mises à disposition du secondaire 2 ne sont pas liées à la subvention de 20% pour l'exploitation de ces 6 salles de

## Séance de lundi 10 mars 2008

gymnastique, limitée, elle, à 15 ans? Nous regrettons aussi le manque de transparence lié par les mises à disposition gratuites. Nous souhaiterions connaître à combien se montent ces 2'400 heures? Concernant la vente des bâtiments et infrastructures du secondaire 2, notre groupe regrette que le dossier ait traîné en longueur et qu'on arrive à un accord portant sur un remboursement sur une durée de 15 ans. Là, nous trouvons que la Ville a particulièrement mal négocié. Tant que le montant ne sera pas intégralement remboursé, le Canton paiera-t-il un loyer au prorata sur le montant restant?

**M. Olivier Arni**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le rapport qui nous est présenté est l'aboutissement d'une longue et importante négociation entre la Ville et l'Etat de Neuchâtel. Ces deux années de négociations ont débouché sur un résultat gagnant-gagnant, le fameux win-win dont on parle souvent. Il fallait le souligner car cela n'est pas évident à réussir dans ce genre d'entreprise bien qu'étant le facteur principal de réussite d'une bonne négociation. Sur la base de ce rapport, le groupe socialiste s'en réjouit et félicite l'Etat et le Conseil communal. L'intérêt supérieur de notre région et de ses habitants, demande en effet de nouvelles coopérations et des synergies, plutôt que des affrontements d'un autre âge et des combats d'arrière garde entre les pouvoirs, ceci, évidemment souvent au détriment de l'intérêt de la population.

Une des conséquences de ce résultat gagnant-gagnant est qu'au final, tout cela est une opération neutre d'un point de vue financier. L'ensemble des transactions conclues se doit d'être accepté tel quel, sans modifications de la part du Conseil général. Les mesures sont en effet, en quelque sorte, liées. L'équilibre du tout s'étant construit avec l'apport de chaque partie. Changer, ne serait qu'une petite partie et tout serait remis en question. Il était important d'attirer l'attention de notre assemblée sur ce point. Autre point, à la lecture du rapport, on réalise rapidement que le sujet est complexe, voire ardu pour les élus de milice que nous sommes. On parle de désenchevêtrement et des restes de sa deuxième étape, on parle d'échanges de nombreux terrains, que ce soit en lien avec la construction du complexe de la Maladière, de l'ancienne salle omnisport. Finalement, le rapport ouvre aussi une fenêtre sur un autre domaine digne d'intérêt, que dis-je, passionnant, la construction d'un centre de microtechnique d'audience internationale. S'il était important de régler le statut des bâtiments du secondaire 2, en fait de réaliser la vente de ces bâtiments à l'Etat, il est stratégiquement encore plus important de tout faire pour favoriser l'implantation d'un pôle suisse

Séance de lundi 10 mars 2008

de microtechnique à Neuchâtel. Comme vous le savez, notre région est à la pointe dans ce domaine. Avec l'intégration de l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel à L'EPFL, c'est un nouveau chapitre qui commence pour notre région, notre pays. En effet, notre région, ville et canton réunis, connaît la grande chance et l'immense responsabilité aussi, de se trouver au cœur, au centre même, d'un pôle de compétence international en microtechnique. Ce dernier va voir les efforts du CSEM, de l'IMT et de l'EPFL, travailler en synergie, en dynamique positive et créative. En terme de développement pour notre ville et région, c'est juste extraordinaire. Le tissu industriel de notre canton, les nombreuses compétences et le riche savoir faire qui s'y trouvent, sont le terreau d'un développement prometteur, qui va participer au rayonnement international de notre ville et de notre canton.

Le Conseil communal a-t-il des informations à nous communiquer au sujet de la construction de ce centre de microtechnique? Dans ce genre de dossier, le temps est un facteur essentiel. Il importe qu'une dynamique positive sous-tende ce grand projet. Le groupe socialiste compte sur le Conseil communal, présent dans le Conseil d'administration du CSEM, pour soutenir activement la réalisation de ce projet d'envergure internationale. Neuchâtel, ville de formation, ville de l'énergie, à la pointe de la recherche en microtechnique, voilà une dynamique dont il faut prendre soin. Neuchâtel, ville en mouvement, ville de culture et de paix, ville à l'écoute de ses habitantes et habitants, ville dans laquelle il fait bon vivre et ville ouverte sur le monde, voilà une vision que le groupe socialiste aime voir se concrétiser ! Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le rapport et les projets d'arrêtés proposés.

**M. Didier Rochat** déclare :

- J'aimerais d'abord remercier et féliciter le Conseil communal pour la solution qu'il a pu négocier avec l'Etat. Il est vrai que ce dossier est particulièrement complexe et touffu. Avoir intégré en plus la Maladière et les autres éléments sur lesquels il y a eu négociation avec l'Etat était une bonne solution pour finalement trouver un montage financier très complexe. Je ne suis pas certain que les feuilles, même de couleur, et les changements d'arrêtés soient d'un grand secours pour la meilleure compréhension du dossier, mais, néanmoins, j'appuierai cette démarche. Les remarques qui ont été faites par rapport aux 15 ans, qui me semblent un peu longs et peu réalistes par rapport à la situation du marché et la situation financière de la Ville et de l'Etat. Cela semble un peu tiré par les cheveux, de même que l'incidence de la rétroactivité qui

Séance de lundi 10 mars 2008

va être appliquée au 1<sup>er</sup> janvier. Quelles sont les incidences au niveau du budget de cette année? Quand on parle dans l'arrêté de pistes cyclables et de chemins piétonniers qui doivent être garantis par la Ville, pourquoi ne l'auraient-ils pas été? N'a-t-on pas construit sur le chemin piétonnier au bord du lac, derrière la Maladière? Je n'ai pas très bien compris pourquoi on avait dû insérer un article portant sur ce sujet dans la mesure où je n'avais pas l'impression que l'on allait démolir ou reconstruire quelque chose à cet endroit, à moins que quelque chose m'ait échappé. Sinon j'appuie largement ce projet.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur des domaines, déclare :

- Tous les groupes ont bien compris l'enjeu de ce rapport et je vais essayer de ne pas être long. Les enjeux sont donc doubles. Le premier c'est de permettre le développement du CSEM par la simplification de la situation foncière dans ce quartier et, cela a été souligné, toute l'importance de cette institution pour notre Ville, notre Canton, notre pays. Le second enjeu est de mettre un terme au processus de cantonalisation du secondaire 2. Sur tous les bancs, on a bien compris que, dans ce dossier, les choses ont été longuement négociées entre de nombreux partenaires, de sorte que le résultat final que vous avez sous les yeux et qui est le fruit d'un compromis, est à prendre ou à laisser. Ce que vous avez sous les yeux, c'est le fruit de trois ans de négociations qui aboutissent aujourd'hui à ce que quatre collectivités publiques soient quasiment simultanément saisies du même dossier. Il n'est donc pas possible à chaque Autorité, encore moins à chaque conseiller général, de mettre son grain de sel dans ce dossier, d'apporter sa petite touche personnelle au risque de rompre un équilibre savamment construit par les représentants de ces quatre Autorités.

Par ailleurs, je vous rappelle que, dans un certain nombre d'aspects de ce dossier, il y a relativement urgence. Le complexe de la Maladière, vous y étiez pour la plupart d'entre-vous, a été inauguré il y a un an et nos partenaires dans ce dossier nous pressent de régulariser la situation car, à l'heure où je vous parle, force est d'admettre que nous avons construit ce complexe sur un terrain qui, partiellement, n'est pas le nôtre. Il y a également urgence du côté du CSEM où l'accord entre la Confédération et le Canton, au sujet de l'intégration de l'Institut de microtechnique à l'EPFL nécessite la démolition de l'ancien collège de la Maladière. Je vous rappelle que si nous avons construit un nouveau collège, c'était bel et bien pour céder la place au CSEM. Et pour répondre tout de suite au groupe socialiste, je ne connais pas la date de la construction. Selon les derniers contacts avec l'Etat, on discutait de

## Séance de lundi 10 mars 2008

quoi faire des différentes institutions et personnes qui se trouvent aujourd'hui hébergées de manière provisoire dans ce bâtiment, et dont certaines appartiennent à l'Etat, notamment le Lycée Piaget qui a certaines salles de classes dans ce bâtiment. C'est dire si l'Etat se préoccupe de la faire évacuer relativement rapidement et si le dossier avance. Mais il n'est plus entre nos mains et vous répondre sur la date n'est pas possible ce soir. Vous le verrez lorsque vous serez saisis d'une demande de crédit pour la démolition de ce bâtiment. A vues humaines, cela devrait être vers le début de l'an prochain.

Bien que l'on ait pu vivre jusqu'ici dans un certain flou juridique, je vous rappelle également qu'il serait bon de régulariser enfin la situation de la halle triple de la Riveraine où là non plus, nous avons construit un bâtiment sur un sol dont nous ne sommes, pour l'instant, pas propriétaires et il serait aussi bon de finaliser le désenchevêtrement des tâches dans le domaine du secondaire 2 et de mettre un terme à la situation actuelle qui est relativement insatisfaisante, situation dans laquelle nous sommes formellement propriétaires de bâtiments, mais sans rien avoir à dire sur leur gestion.

Je tiens encore à signaler deux ou trois choses. Tout d'abord, concernant l'amendement, appelons-le ainsi même s'il n'est pas intitulé comme tel, la nouvelle formulation du projet d'arrêté no I, je vous explique que si une nouvelle formulation de cet arrêté a été déposée ce soir sur vos tables, c'est à la demande du Service des communes, qui est l'Autorité qui doit instruire en vue de la sanction par le Conseil d'Etat de nos arrêtés. Si ce service nous dit qu'il a quelque chose à redire sur la formulation, qui émanait aussi des services de l'Etat, (elle était le fruit des réflexions conjointes des services de l'Etat et de notre intendant des domaines); si ce service de l'Etat nous dit qu'il faut une nouvelle formulation, nous nous sommes pliés à cette exigence. Si vous avez comparé les deux versions, vous avez vu que le Service des communes a tenu à mettre les points sur les i. Nous avons pris le parti de simplifier, de ne vous montrer que les grandes masses de surface, de parcelles échangées entre Etat et Commune. Le Service des communes a souhaité donner le détail de toutes les petites transactions qui sont effectuées et cela complique un peu les choses. C'est la raison pour laquelle, à la demande de la Commission financière, il a été déposé ce document en couleur, dont je suis un peu vexé d'entendre qu'il est tellement compliqué qu'il ne vous éclaire pas beaucoup. J'y ai passé une bonne partie de mon week-end et cela m'aurait fait plaisir que cela vous éclaire. Mais j'espère que ceux qui se seront penchés sur ce document y auront trouvé quelques éclaircissements.

## Séance de lundi 10 mars 2008

Deuxième remarque, contrairement à une crainte que j'avais exprimée devant la Commission financière, vous voyez que nous n'avons pas déposé ce soir un amendement que je sentais poindre à l'horizon du côté du Conseil d'Etat et concernant un point qui était demeuré en suspens dans nos négociations, à savoir le statut juridique de l'abri de protection civile et parking qui se trouve au sous-sol du nouveau bâtiment du Lycée Piaget. Dans l'intervalle, c'était vendredi, donc trois jours avant votre séance, j'ai obtenu confirmation, par le Conseil d'Etat, du fait que notre gouvernement acceptait la gratuité du droit de superficie constitué en notre faveur. Enfin, dernière remarque, je vous confirme que, contrairement à ce qui a été écrit dans la presse, par erreur, nous ne vendons pas le bâtiment du Collège latin.

La Commission financière a déploré la complexité des différents échanges et le fait que les numéros d'articles étaient appelés à changer dans l'opération. Pour clarifier les choses, je vous ai fait distribuer un document en couleur, en reprenant les couleurs utilisées dans l'annexe que vous aviez reçue, dont vous trouvez une version en noir et blanc dans le rapport. C'est un document qui devrait résumer cette situation foncière avec, à chaque fois, la situation avant les opérations et après les opérations, les propriétaires de chaque parcelle, le numéro de chaque parcelle, parfois au singulier, parfois au pluriel, ainsi que les surfaces. Par souci de clarté, vous aurez constaté que nous avons distingué trois secteurs dans ce vaste secteur que nous avons appelé "quartier de la Maladière", le secteur du CSEM, le secteur de la Riveraine et celui qui concerne la Maladière au sens strict du terme. Les surfaces propriété de la Ville sont en vert, celles de l'Etat en jaune et celles en co-propriété, c'est-à-dire la salle triple de la Riveraine est en bleu. Vous constaterez, dans le tableau récapitulatif, en page 2, qu'au final la Ville de Neuchâtel ne s'en sort pas si mal puisque de plus de 11'000 mètres carrés dont elle était propriétaire initialement, elle se retrouve avec plus de 13'000 mètres carrés, soit 2'000 mètres carrés de plus et l'Etat 2'000 de moins. J'espère que ce tableau vous aura tout de même éclairé.

Pourquoi la fortune nette n'est-elle pas touchée par l'opération? Il faut comprendre que dans notre bilan, les bâtiments dont on parle figurent à leur valeur comptable. Dans notre bilan, en regard de ces bâtiments, nous avons une dette correspondante. Comme nous vendons ces bâtiments à la valeur qu'ils ont dans notre bilan, nous ne réalisons ni gain ni perte dans l'opération, et cela contrairement à une opération comme celle à laquelle vous avez eu affaire dans le cas de la vente des

## Séance de lundi 10 mars 2008

terrains de Boudry, sur le plateau de Perreux. Là, nous vendons du terrain agricole, réalisons une importante plus-value, pour laquelle nous passons d'ailleurs à la caisse puisque l'Etat impose ce genre de plus-value. Ici, il n'y a ni gain, ni perte. Par conséquent, la fortune nette n'est pas touchée puisque l'opération est neutre. Dans notre futur bilan, nous n'aurons plus, d'un côté des bâtiments, de l'autre des dettes. Nous aurons d'un côté une créance et, au fur et à mesure que les années passeront, des remboursements de cette créance. Si nous avons été payés en une fois, nous n'aurions plus eu ni bâtiments ni dettes, mais, pendant 15 ans, nous devons maintenir ces deux écritures à notre bilan.

Au sujet de l'impact sur les frais de fonctionnement du passage de ces bâtiments du patrimoine administratif au patrimoine financier, on peut se demander si cette opération a des incidences sur notre compte de fonctionnement. La réponse est oui et non. Oui, il y a bel et bien un impact en chiffres absolus puisque, jusqu'ici, les bâtiments du secondaire 2 induisaient des frais financiers qui étaient compensés par des encaissements de loyers. Vous trouviez ces opérations à l'Urbanisme, au point 06.45, rubrique bâtiments du secondaire 2. Avec la vente de ces bâtiments, la disparition des frais financiers et des loyers, nos comptes de fonctionnement vont globalement baisser, mais des deux côtés des plateaux de la balance, soit des charges et des produits. La réponse est oui, cela touche les frais de fonctionnement qui vont baisser globalement, mais cela ne va pas influencer nos comptes de fonctionnement ni en bien ni en mal car cela baisse aussi du côté des ressources.

Alors pourquoi procéder à cette opération? C'est pour améliorer notre image, plus précisément un des indicateurs de la santé financière des communes c'est l'endettement de notre commune par habitant et parfois on prend l'endettement global, parfois celui sans les dettes du patrimoine financier et, dans cet indicateur-là, nous améliorons notre image puisque nous soustrayons le patrimoine financier en faisant passer des bâtiments du patrimoine administratif au patrimoine financier on améliore ce ratio de l'expression d'une dette par habitant et ainsi l'image financière de notre commune.

A propos des 2'400 heures d'utilisation gratuite, vous dites M. Bugnon que vous n'appréciez pas ce montage financier. Nous n'avons pas le choix. Il faut comprendre que dans la salle omnisports, l'Etat était propriétaire d'un tiers de ce bâtiment, la Ville de deux tiers. Par conséquent pour la part dont il était propriétaire, l'Etat bénéficiait des avantages d'un propriétaire, c'est-à-dire qu'il ne payait pas certaines

## Séance de lundi 10 mars 2008

charges et qu'il avait droit à sa part de la salle qu'il avait contribué à construire et si vous lisez la convention, vous verrez que la contre-partie pour l'Etat de la mise à disposition gratuite de ce terrain était de pouvoir retrouver, dans les futures salles à construire, les mêmes avantages que ceux dont il bénéficiait précédemment et ces avantages ont été chiffrés. Ils sont l'équivalent de 2'400 heures d'utilisation gratuite. Il n'y a rien de juste dans cette opération puisque l'Etat a voulu retrouver ce dont il bénéficiait par le passé et nous sommes tout à fait satisfait de cette opération.

Pourquoi 15 ans? Il y a un lien avec les 15 ans de remboursement des bâtiments du secondaire 2, mais il y a aussi un lien avec le fait que, dans le bail qui nous lie, Ville de Neuchâtel, avec les propriétaires du complexe, ceux qui nous louent les salles de gymnastique, il y a une possibilité, dans les 15 premières années, d'exercer un droit d'emption sur les salles. Nous pourrions en devenir propriétaire, tout comme l'Etat le pourrait aussi. C'est parce qu'il y a cette perspective, dont nous verrons si nous en ferons usage ou si nous le ferons par l'intermédiaire de l'Etat, et c'est pour ménager cette possibilité qu'il a été prévu de refaire le point après les 15 premières années.

Pour conclure, je vous remercie une fois encore au nom du Conseil communal, de l'accueil que vous avez réservé à ce sujet trapu. Je vous remercie d'avoir, par ce biais, permis de mettre un point final à des années de négociations et on peut le dire maintenant puisque c'est pratiquement derrière, des années de tension entre l'Etat et la Ville de Neuchâtel puisqu'à Neuchâtel le sujet était particulièrement ardu. Ces années de tension ont empoisonné les relations entre l'Etat et la Ville sur d'autres dossiers et je ne doute pas qu'avec votre approbation ce soir, la voie soit libre pour des relations plus sereines entre nos collectivités et que la voie sera libre pour le développement d'une entreprise et d'une institution très importante pour notre Ville, le CSEM.

**M. Didier Rochat** ajoute :

- C'est l'article 11 de la convention qui parle de restituer ou maintenir un chemin piétonnier ou une piste cyclable au bord du lac dont le tracé doit être défini avec l'accord de l'Etat. Je ne voyais pas en quoi cela avait des liens avec le reste.



Séance de lundi 10 mars 2008

**M. Marc-André Bugnon** relève :

- J'ai essayé d'interpréter la réponse du Conseil communal, mais ce que je comprends pas, c'est pourquoi les comptes ne sont pas touchés vu que nous ne toucherons plus de loyers, donc nous n'aurons plus de produits. Mais la première année, il restera encore 14 ans qui n'auront pas été payés et ces 14 années on les retrouve dans notre dette. Et pour cette dette nous payons des intérêts. Les comptes seront donc inévitablement touchés, mais en défaveur de notre Ville. C'est pour cela que j'allais dans le sens que la Ville avait très mal négocié. On aurait pu au moins essayer de tenter de négocier un prorata de loyer par rapport aux années restantes. Ma question concernant les 2'400 heures c'était simplement pour avoir un ordre d'idée de ce que valaient ces 2'400 heures sur le plan financier et ce que je regrettais, c'est que l'Etat était prêt à subventionner de 20 % pendant 15 ans, par contre les 2'400 heures n'étaient pas liées à ces 15 ans. On pouvait aller indéfiniment et les 20 % étaient liés sur 15 ans.

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur des domaines, complète :

- Les comptes de fonctionnement sont bel et bien touchés, mais ils ne le sont pas, contrairement à ce qui a été dit, en défaveur de la Ville puisque si nous ne toucherons plus des loyers des bâtiments, nous toucherons le loyer de notre argent. L'Etat a une dette à notre égard et cette dette il la paiera par tranche, mais il paiera bien sûr les intérêts afférents au fait qu'il repousse le paiement de sa dette ou qu'il l'échelonne sur 15 ans et le mode de calcul de cet intérêt est plutôt en notre faveur.

Concernant la valeur des 2'400 heures, mon collègue Directeur de sports m'a glissé un document. Spontanément, je vous aurais parlé de 100'000 francs. Or, ce document fait état d'un peu moins de 200'000 francs. Je ne veux pas vous dire une bêtise aujourd'hui, il y a eu beaucoup de documents de travail, je ne suis pas persuadé que celui qu'on vient de me glisser fait état des derniers chiffres. Si vous le voulez je vous donnerai, hors de cette séance, un chiffre précis, mais il est de cet ordre de grandeur.

Pour la piste cyclable, rappelez-vous nous sommes sur du terrain gagné sur le lac, donc fondamentalement sur du terrain qui appartient à l'Etat et celui-ci ne peut entrer en matière pour mettre à disposition du terrain gagné sur le lac que pour autant qu'on en fasse un usage à des fins d'utilité publique. Il a toujours été prévu qu'à cet endroit une piste cyclable soit construite. Au moment où les choses ont été négociées en

## Séance de lundi 10 mars 2008

2004, la Riveraine, la Maladière n'existaient pas. L'Etat a donc voulu se prémunir contre le risque que, dans le cadre de son développement, la Ville oublie la piste cyclable qui était promise à cet endroit, mais cela n'a jamais été dans les intentions de la Ville de l'oublier, la preuve c'est que, dans l'intervalle, elle a été construite. Aujourd'hui vous voyez cela traduit en terme législatifs dans l'arrêté qui vous est soumis et dans l'intervalle cette volonté a trouvé sa concrétisation sur le terrain par la création de ce cheminement pour les cyclistes.

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet les deux arrêtés au vote de l'Assemblée. L'arrêté I concernant les échanges immobiliers dans le quartier de la Maladière est **adopté par 35 voix sans opposition ni abstention**. L'arrêté II concernant la vente des bâtiments et infrastructures du secondaire 2 est **adopté par 35 voix sans opposition ni abstention**.

Séance de lundi 10 mars 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 8 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0 et 0 abstention.

Arrêté  
concernant des échanges immobiliers  
dans le quartier de la Maladière  
(Du 10 mars 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.-** Le Conseil communal est autorisé à céder à l'État de Neuchâtel les surfaces de terrains suivantes du cadastre de Neuchâtel :

- a) 4'334 m<sup>2</sup>, dont 4'309 m<sup>2</sup> provenant de l'article 8138 (nouvel article 15323) et 25 m<sup>2</sup> provenant du domaine public communal
- b) 608 m<sup>2</sup> et 88 m<sup>2</sup>, provenant du domaine public communal (nouveaux articles 15322 et 15324)
- c) 1'552 m<sup>2</sup>, formant l'article 8426
- d) 2'120 m<sup>2</sup>, formant l'article 8427

**Art. 2.-** <sup>1</sup>En échange, le Conseil communal est autorisé à acquérir de l'État de Neuchâtel :

- a) le droit de copropriété d'un tiers que ce dernier possède sur l'article 13864 du cadastre de Neuchâtel, d'une surface de 3'689 m<sup>2</sup>
- b) une surface de 7'118 m<sup>2</sup>, à détacher de l'article 13820 (nouvel article 15331) du même cadastre à condition que cet article reste la propriété de la Ville et qu'il soit utilisé à des fins d'utilité publique
- c) une surface de 153 m<sup>2</sup> à détacher de l'article 5010 du même cadastre pour être incorporée au domaine public communal.

## Séance de lundi 10 mars 2008

<sup>2</sup>Le Conseil communal est en outre autorisé à acquérir une part de copropriété d'une moitié sur une surface de 4'428 m<sup>2</sup>, dont 872 m<sup>2</sup> à détacher de l'article 13820 et 3'556 m<sup>2</sup> provenant du domaine public cantonal (lac remblayé) pour former le nouvel article 15330 du cadastre de Neuchâtel (halle triple de sport de La Riveraine).

**Art. 3.-** Cet échange ne donne lieu à aucune soulte.

**Art. 4** <sup>1</sup>L'État de Neuchâtel versera une indemnité de 1'000'000 francs pour l'amortissement des bâtiments qui ont été édifiés sur les articles 8138 (nouvel article 15323) (600'000 francs) et 8427 du cadastre de Neuchâtel (400'000 francs), à charge, pour la Ville de Neuchâtel d'assumer les frais de démolition du bâtiment sis sur l'article 8138 (ancien collège de la Maladière) dudit cadastre.

<sup>2</sup>Le prix d'achat du bâtiment sis sur l'article 8426 du cadastre de Neuchâtel est compris dans le montant de 21'024'448 francs, selon l'article premier lettre c de l'Arrêté du Conseil général du 10 mars 2008 concernant l'acquisition des immeubles et des infrastructures du secondaire 2.

**Art. 5.-** Le Conseil communal est autorisé à transférer au domaine public communal une parcelle de terrain de 14 m<sup>2</sup>, à détacher de l'article 8138 du cadastre de Neuchâtel.

**Art. 6.-** Les frais d'actes et de cadastre sont à la charge de l'État de Neuchâtel, à l'exception de ceux consécutifs à la construction de la halle triple de sport de La Riveraine (copropriété) qui sont partagés par moitié entre l'Etat et la Ville.

**Art. 7.-** <sup>1</sup>La Ville de Neuchâtel met gratuitement à disposition de l'État de Neuchâtel 2'400 heures d'utilisation des six nouvelles salles de gymnastique du nouveau complexe de "La Maladière", étant précisé que cette gratuité s'étend également aux frais d'exploitation qui ne seront donc pas supportés par l'État de Neuchâtel.

<sup>2</sup>L'État accordera à la Ville de Neuchâtel une subvention de 20% pour l'utilisation de ces salles de gymnastiques calculée sur la base d'un coût

Séance de lundi 10 mars 2008

de 715'000 francs par an. Ce montant sera indexé selon les mêmes modalités que celles prévues à ce titre dans le contrat de location liant la Ville de Neuchâtel au propriétaire du bâtiment.

<sup>3</sup>La subvention sera versée pendant 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007. A l'échéance de cette période, l'État et la Ville de Neuchâtel en réexamineront le principe et les modalités.

**Art. 8.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 10 mars 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 10 mars 2008

Discussion en second débat. Les articles premier à 6 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 0 et 0 abstention.

Arrêté  
concernant la vente  
des bâtiments et infrastructures du Secondaire 2  
(Du 10 mars 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à aliéner au profit de l'État de Neuchâtel pour le prix de 21'024'448 francs

- a) l'article 4828 du cadastre de Neuchâtel ainsi que le bâtiment érigé sur cet article. Un droit de superficie gratuit et renouvelable d'une durée de 99 ans sera constitué au profit de la Ville de Neuchâtel afin de lui permettre de demeurer propriétaire de l'ouvrage de protection civile construit dans le sous-sol de cet article;
- b) les articles 14206 et 13424 du cadastre de Neuchâtel ainsi que les bâtiments qui ont été édifiés sur ces articles ;
- c) les bâtiments édifiés sur l'article 8426 du cadastre de Neuchâtel, le terrain correspondant à cet article faisant l'objet de l'échange gratuit prévu par l'article premier de l'Arrêté du Conseil général du 10 mars 2008 concernant des échanges immobiliers dans le quartier de la Maladière ;
- d) les constructions provisoires érigées pour les besoins des écoles du secondaire 2 au nord-est de l'article 14204 du cadastre de Neuchâtel.

**Art. 2.**- <sup>1</sup>Le Conseil communal est autorisé à consentir à l'État de Neuchâtel un prêt lui permettant de s'acquitter du montant figurant à l'article premier en quinze tranches, payables le 30 juin de chaque année, la première fois le 30 juin 2008.

## Séance de lundi 10 mars 2008

<sup>2</sup>En fonction de ses disponibilités financières, l'État de Neuchâtel est autorisé à verser des annuités supérieures, de manière à accélérer le règlement de ses dettes envers la Ville.

**Art. 3.-** Un intérêt variable sera calculé chaque année au 31 décembre pour l'annuité exigible au 30 juin suivant, sur la base de la totalité des dettes à court, moyen et long terme de la Ville.

**Art. 4.-** Les transferts immobiliers sont opérés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les parties établissant si nécessaire un décompte acheteur-vendeur pour la période s'étalant entre cette date et l'inscription des transferts immobiliers.

**Art. 5.-** Les frais d'acte et de cadastre sont à la charge de l'État de Neuchâtel

**Art. 6.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 10 mars 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

**2**  
**08-006**

**Rapport d'information du Conseil  
communal au Conseil général concernant  
le projet de fusion des sociétés Cridor SA  
et Saiod SA**

(Du 13 février 2008)

**M. Jean Dessoulavy**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare:

- Les groupes libéral et radical ont pris connaissance de ce rapport avec un grand intérêt. L'enjeu est économique bien sûr mais aussi politique puisque, pour la première fois, à l'échelle régionale (l'arc jurassien), nous avons la possibilité de travailler ensemble pour trouver de meilleures solutions à la gestion des déchets. Pour nos deux groupes, les points forts apportés par ce projet sont importants puisque ce rapprochement permettra :

- d'éviter les doublons en terme d'investissements;
- une collaboration régionale;
- la diminution des coûts de fonctionnement, dans un premier temps les frais administratifs et en ressources humaines et dans un second temps peut-être des frais liés à la gestion même des déchets;
- la dilution des risques sur plus d'entités publiques (120 communes appartenant à l'Arc jurassien, d'Yverdon-les-Bains à Porrentruy) ;
- enfin, la garantie des emplois (40 pour SAIOD et 31 pour Cridor).

Cela dit, nous avons relevé quelques interrogations que je formulerai sous forme de questions.



## Séance de lundi 10 mars 2008

1. Nous observons une contradiction certaine entre la volonté de la future entreprise de rentabiliser les installations existantes (donc il faut recueillir plus de déchets pour cela) et le souci de protéger l'environnement (donc il faut inciter les consommateurs à produire moins de déchets). Comment la nouvelle entité va-t-elle vivre avec cette ambiguïté? Elle apparaît clairement en page 23 du rapport où on peut lire que : l'objectif commun est de résoudre la problématique des déchets de la façon la plus économique et écologique. Cette sensibilisation écologique ne va-t-elle pas à l'encontre du besoin de rentabiliser les installations existantes?
2. A moins d'adapter la capacité des nouveaux fours à la baisse au moment de leur renouvellement, nous ne voyons pas bien comment la future société va pouvoir éviter les problèmes de surcapacité. Une adaptation de ces fours surdimensionnés est-elle déjà prévue dans les planifications? Si oui, dans quelles mesures en a-t-on tenu compte en prévision de l'introduction de la taxe au sac qui devrait réduire le volume des déchets incinérés d'au moins 30%? Ce qui est une bonne nouvelle en termes d'environnement l'est-il aussi pour la future entreprise? Tout dépend de la capacité de la future entreprise à s'adapter au marché.
3. Quant à la future société, nous souhaiterions avoir plus de détails sur le fonctionnement de celle-ci. Suite à quelles réflexions a-t-on décidé d'installer le siège à La Chaux-de-Fonds? Depuis quelles bases opérationnelles fonctionneront les directions techniques et administratives présentées en page 18? Dans le cas de SIRUN, il avait été décidé de répartir les directions.
4. Pour ce qui est des données statistiques, nous aurions souhaité que dans le rapport figure une carte présentant la localisation des différents partenaires concernés par cette fusion. De plus il aurait été plus clair de présenter dans le rapport sous forme de tableau le nombre de ménages ou d'habitants concernés plutôt que de devoir aller chercher l'information dans les rapports annuels respectifs de deux sociétés.
5. En ce qui concerne la gestion des déchets verts, nous nous étonnons du manque de précisions dans le rapport. Quels objectifs sont visés pour le futur des déchets verts? Même s'il apparaît que les communes continueront à assumer la politique d'information pour encourager le tri, est-il prévu que la nouvelle société ait aussi des compétences dans ce domaine? Si oui quelle collaboration est prévue dans le futur? Que peut-on apprendre des expériences des régions voisines ? Cela paraît opportun de se poser la question puisque l'on sait que si la qualité de leur tri est semble-t-il meilleure que le nôtre, notamment Outre-Sarine. En ce qui concerne le

Séance de lundi 10 mars 2008

compostage, pourquoi ne pas passer le plus rapidement possible de Chavornay à l'installation de Cridor à La Chaux-de-Fonds ?

Vous l'avez compris, outre les questions techniques et statistiques, ce qui ressort principalement de nos préoccupations, c'est le problème de la dualité du rapport qui, à plusieurs reprises, associe préoccupations écologiques et économiques sous le même toit alors que, comme on l'a vu, elles répondent à des besoins directement opposés. Nos groupes souhaiteraient mieux comprendre comment la nouvelle société pourra vivre avec cette dualité et choisir à l'avenir des orientations politiques crédibles ?

Pour conclure, je dirai ceci. Avec ce projet, notre région poursuit sur la ligne des réformes, après les services industriels (avec la création du SIRUN) et les différents projets de collaboration régionale (de la COMUL et du RUN). Nous sommes favorables à cette dynamique de réforme et soutenons nos Autorités dans ce sens. Toutefois, comme présenté auparavant, nous avons voulu rendre attentif notre Exécutif sur la contradiction des défis relevés et attendons que le Conseil communal en tienne compte dans la mesure de ses futures prérogatives.

**M. Raymond Maridor**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Deux SA, travaillant dans le même secteur, décident de fusionner et de créer une nouvelle SA, CRIOD SA, quoi de plus naturel, quoi de plus normal? De plus, les arguments pour mener à bien cette fusion sont tout à fait louables. La complémentarité, les effets de synergies, les économies d'échelles. Le groupe socialiste ne peut que souscrire à l'unanimité à ces choix. Il prendra donc acte à ce rapport d'information, en espérant que les autres communes concernées par ce rapport en feront de même. Le rapprochement des communes, le rapprochement des régions, sont des actes souhaités par notre groupe. C'est tout l'arc jurassien qui sera concerné par cette nouvelle entité CRIOD. Soulignons également qu'en terme écologique, c'est une affaire positive. L'apport énergétique de CRIOD est en effet non négligeable.

La gestion des déchets est devenue plus délicate, plus sophistiquée. Le recyclage, le tri, font diminuer les quantités incinérées. La taxe au sac, qui nous pend au nez, y contribuera également. Face à une concurrence croissante dans ce secteur, il conviendra donc de faire preuve d'imagination pour rentabiliser des installations qui sont souvent surdimensionnées. Je ne sais pas si CRIOD va incinérer une partie des déchets napolitains. En tout cas, les spécialisations au niveau des 2

Séance de lundi 10 mars 2008

sites pourront concourir à faire de cette entité une usine performante. Dans la mesure où CRIOD ne sera pas un contribuable intéressant le fait que le siège soit à La Chaux de Fonds ne préjuge personne. Saluons enfin le fait que cette fusion n'a pas de conséquences au niveau de l'emploi et du niveau des salaires. Une seule question : pourquoi la société est-elle créée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2007 plutôt qu'à une autre date?

**M. Frédéric Guyot**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- L'UDC a lu ce rapport avec un intérêt certain. Ses lignes ont retenu toute notre attention. Nous félicitons le Conseil communal pour la qualité de ce rapport, même si pour nous, certains aspects devraient être plus explicites. Avec ce texte, nous voyons là, à l'instar du rapport SIRUN, que le dossier des déchets revêt une grande importance, puisque liée directement à la production d'énergie et/ou de chauffage, dans un contexte tendu, lié à l'autonomie énergétique. L'intérêt est donc double : d'une part l'élimination de déchets quotidiens qui nous apporte confort et propreté. De l'autre, nous avons là un moyen déjà existant de produire de l'énergie de chauffage et d'électricité. Ce rapport, très clairement nous permet aussi de vous réaffirmer que nos préoccupations sont aussi parfois environnementales, un peu plus que d'habitude, notamment par certaines idées au sujet de ce rapport. C'est assez rare pour que nous le soulignions ce soir.

Dans ce rapport, nous avons, à notre sens, l'opportunité de joindre l'utile à l'agréable. Cette fusion permettrait, d'avoir une quotité de surcapacité assez grande, selon l'option de développement choisie. Le Conseil communal nous a donné sa vision liée au développement de la future entité. Nous l'avons comprise, quand bien même elle ne sera pas très loin, à notre sens, de la philosophie actuelle et décrite en page 3, point 1.1.2. Celle-ci est tellement évidente et réelle qu'elle nous fait sourire. En effet, même si la tendance de la taxe au sac aura ou aurait comme effet de faire baisser le volume des ordures à incinérer, les habitudes de consommations de conditionnements, de présentations, ne changeront pas d'ici demain, et, à ce stade de l'évolution de l'espèce humaine. Nous pensons qu'il est utopique de croire à un radical changement d'habitude dans ce domaine. Le constat est sans appel : on continuera donc à incinérer des ordures. On nous parle de fusion pour gagner en efficacité. Dans le monde économique, cette efficacité, induite par une fusion, se concrétise généralement, soit par des bénéfices accrus, soit par un maintien du bénéfice antérieur, mais en augmentant la qualité de la prestation ou par une diminution des postes pour augmenter la

## Séance de lundi 10 mars 2008

rentabilité momentanée, ce en gardant la même masse de travail. L'ensemble est généralement accompagné par l'accroissement des parts de marché. Le tout exprimant la pérennité d'une entreprise. A notre avis, ces notions ou choix de direction, ne ressortent pas assez dans cet écrit où sont trop floues, voire parfois contradictoires. Nous aimerions être convaincus d'un gain quelconque, palpable. On devine une efficacité liée à la qualité. Le reste n'est que trop vague. Notre grande satisfaction provient par contre du fait, que pour une fois, l'écologie est en phase avec l'économie ou l'inverse selon le bord politique qui nous anime. Peu importe, la cible est identifiée. Si ce constat n'est pas nouveau en ce qui concerne les déchets et leur élimination et les avantages qui en découlent (production chaleur CAD et électricité), ce sont les perspectives identifiées dans ce rapport, mais aussi celles qui pourraient l'être.

Alors on va rêver un peu sur les bancs UDC. Rêvons avec l'écologie et l'économie par une augmentation du chiffre d'affaire, tout en respectant les standards d'élimination de tous les composants des déchets, dans le processus connu, pour arriver à l'utilisation de la surcapacité à des fins saluaires et commerciales, viables pour des cantons et pays tiers. Continuons le rêve avec cette parenthèse : serait-il permis de rêver, de voir les tonnes d'ordures transiter en train depuis les décharges à ciel ouvert d'Italie ou de France et parvenir jusque dans nos fours pour nourrir nos surcapacités? Grosse utopie me direz-vous? Possible, mais l'UDC se permet de rêver un instant. Je le concède, c'est rare pour nous. Ce n'est pas par moquerie que nous l'évoquons. Non. Ce rêve serait une belle avancée dans la croisade contre les déchets et la pollution, sans pour autant compromettre l'aspect économique de la chose. Il ne resterait plus qu'à valoriser la production de chaleur et d'électricité.

Faudrait-il encore pouvoir compter sur nos potentiels partenaires dans ce domaine d'importation d'ordures très spécifiques respectant nos standards et nos critères de qualité. Là, nous serions très concrètement dans du développement durable, du vrai, et dans le service payant, envers les autres, envers nos voisins. Tout un programme et ... fin du rêve!

Le retour à la réalité est plus brutal : si l'on revient à des considérations économiques de ce rapport, l'UDC n'arrive pas à comprendre et se faire à l'idée, d'une diminution des coûts, comme c'est mentionné en page 7 du rapport. Si, dans ce même écrit, on envisage, avec logique, une diminution des quantités de déchets, suite à la plus que probable introduction de la taxe au sac. A titre de comparaison, nous le voyons ou

## Séance de lundi 10 mars 2008

le verrons avec le domaine de l'eau, où le produit consommé (volume) est de moins en moins coûteux, en raison de facteur de diminution des pertes et des consommations moindres, pour finalement augmenter la part de la redevance fixe, permettant un lissage des fluctuations du chiffre d'affaires lié à la consommation d'eau et de financer un peu plus les coûts fixes. A notre sens, ce raisonnement pourrait être légitimement appliqué aux déchets. A quoi donc, alors, servirait l'introduction d'une taxe au sac? Sauf si la volonté, pour l'Etat et le pouvoir Exécutif en général, est une nouvelle fois de farcir le contribuable de nouvelles hausses, par des moyens techniques et rhétoriques, permettant de faire passer une taxe pour un émolument ou encore une nouvelle augmentation pour une diminution du rabais, etc... etc.

Malgré les interrogations, les questions, nous percevons les contours et la volonté de fusion et ses buts, mais nous n'en sommes qu'à moitié convaincus. Ce sentiment est une fois encore relayé par un passage sous point 5.1. On serait tenté de dire en guise de conclusion un brin provocatrice : qu'apportera de plus cette fusion? Le groupe UDC a quelques questions à poser au Conseil communal. Sauf grosse surprise, notre groupe se prononcera favorablement sur le rapport au terme des réponses apportées.

1. Malgré ce qui tant à transpirer du présent rapport, la fusion ne cacherait-elle pas la fermeture d'un des sites, à moyen terme? Le Conseil communal peut-il nous rassurer sur ce point? Cette question est posée en regard de la page 4, point 1.1.3 sous investissements. En effet, à notre sens, la viabilité d'une entreprise se décèle par la quotité des investissements (entre autre), eux-mêmes liés aux perspectives de développement des objets de la fusion.
2. La question du rêve : l'évolution de la société économique publique, étatique, mais aussi privée se globalise. N'aurions nous pas là une occasion d'exploiter nos surcapacités ? Le Conseil communal a-t-il étudié cette possibilité, sur le principe, mais aussi sur la faisabilité, sans tabou?
3. Fusion, regroupement, c'est à la mode, parfois c'est nécessaire ou vital. Ce constat s'il devait se confirmer à plus ou moins long terme sur notre sol neuchâtelois, qu'en est-il des entités voisines, des autres cantons? N'auront-ils pas le même réflexe? Ne serions-nous pas alors potentiellement confronté à une autre concurrence encore plus féroce? A ce sujet, à quoi en sont les prospections avec les autres cantons ou régions limitrophes?
4. Le fait que la taxe au sac fera indéniablement baisser le volume d'ordures à incinérer, ne seront-nous pas confrontés, les citoyens

## Séance de lundi 10 mars 2008

de cette ville, les ménages, à une hausse de l'élimination du kilo d'ordure?

5. Qu'entend le Conseil communal au sujet de la polémique non fondée sur les particules fines en page 3.
6. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur le 2ème paragraphe du 1.1 .4 où la notion du : au meilleur prix est à tout le moins opposée aux notions d'écologiques et économiques. N'y a-t-il pas une contradiction?
7. Le point 2.2, en page 8, les normes de tri, ne sont elles pas identiques entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel?
8. Le 3ème paragraphe, en page 9 du rapport, nous interpelle aussi au sujet du moyen de transport de ces déchets ? Où est le gain économique et écologique, si l'on devait constater, par exemple, une augmentation du transport par camion?
9. En page.10, point 2. 4. nous sommes sceptiques sur la rentabilité probable de pareilles installations au sujet des déchets verts. A défaut d'être comme la fosse, nous resterons prudents.
10. La société envisagée (CRIOD) a-t-elle déjà une personne en charge de la SST (Santé, Sécurité au Travail), tant il est vrai que ce point est souvent évoqué, nous voudrions savoir quelles sont les orientations prises dans ce domaine qui sont liées aux problématiques de l'environnement?

**M. Sébastien Bourquin**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol a pris connaissance avec intérêt de ce rapport dont il salue la qualité et la richesse d'information. Même nous qui prétendons en connaître un peu sur le sujet, nous avons appris beaucoup de choses sur la valorisation des déchets et notamment la gestion qui en est faite actuellement par ces deux sociétés. Notre groupe salue cette nouvelle collaboration entre deux sociétés publiques du haut et du bas du canton. Voilà une nouvelle preuve que le RUN est en construction. Cette collaboration était nécessaire, les surcapacités d'incinération nationales même internationales incitent effectivement à la collaboration, voire à la consolidation du secteur. Politiquement il était donc juste de collaborer avec les entités les plus proches. Comme d'autres l'ont déjà soulevé, ces surcapacités posent des problèmes sur le plan économique, puisque moins nous aurons de déchets à incinérer, plus les prix d'incinération à la tonne vont augmenter puisque les frais sont en grande partie fixes. Il faut donc combler les surcapacités par l'apport de déchets qui ne proviennent pas des zones pour lesquelles ces usines ont été construites. Là notre groupe formule une claire inquiétude puisque, sur le plan écologique, il n'est pas souhaitable que

## Séance de lundi 10 mars 2008

l'on recherche l'équilibre économique au détriment de nuisances sur l'environnement, notamment si on doit apporter ces déchets par camion, comme cela se fait actuellement du Nord-vaudois. Peut-être que plus tard nous aurons des déchets d'autres régions, en Suisse, voire même à l'étranger, amenés en camion. Ce tourisme des déchets nous pose un problème, mais nous comprenons la nécessité économique pour faire tourner ces usines et aussi stabiliser, voire réduire les prix d'incinération payés par les collectivités actionnaires.

Il y a un intérêt indéniable sur le plan écologique de réduire les tonnages de déchets à incinérer. Il est beaucoup plus intelligent de valoriser ces déchets comme on peut le faire avec le papier en le recyclant, avec le verre, les déchets verts que l'on peut "méthaniser". Cela se fait déjà en ville de Neuchâtel à la Step où on a déjà une station de méthanisation des eaux usées. Il faut aller dans ce sens. Et, sur le plan économique, plus vous diminuez les déchets incinérés, plus vous augmentez les tarifs à la tonne. A-t-on aussi un intérêt économique de réduire la part des déchets incinérés ou les comptes resteront-ils équilibrés? La taxe sur les déchets ne va-t-elle pas être influencée si nous commençons à trier davantage les déchets, si nous ne mettons plus le compost dans nos sacs à ordures, mais dans le récipient approprié? C'est une question de nature économique, mais qui a aussi une incitation sur la pratique écologique des personnes. Si elles y voient aussi un intérêt économique, elles le feront plus facilement.

Que se passe-t-il si ces surcapacités que les deux usines ont actuellement et qu'elles auront davantage dans quelques années si la taxe au sac est introduite? Peut-on réduire ces surcapacités? Est-il possible d'arrêter des fours successivement ou, si on en arrête un a-t-on des amortissements trop élevés à payer puisque ces fours sont amortis sur une très longue durée et les investissements étaient conséquents?

Nous avons trouvé, dans les rapports annuels, quelques informations, mais pas dans le rapport lui-même, notamment sur les tarifs des déchets incinérés et des déchets verts. Dans le rapport de Cridor, il y a des tarifs de 200 francs la tonne pour les déchets incinérables, 125 francs pour les déchets verts. Il semble que c'est aussi les tarifs de Saiod. Vous évoquez dans votre rapport la taxe au sac, dont nous savons qu'elle sera reportée en 2010. Nous nous sommes posés la question sur les conséquences de ce report sur les comptes de ces deux usines et aussi sur la taxe sur les déchets en ville de Neuchâtel. Y a-t-il des effets financiers à attendre? Qui parle synergie, collaboration entre les deux usines, peut s'imaginer des transports de déchets entre eux. Ces deux

## Séance de lundi 10 mars 2008

sites sont reliés au rail et ces transports entre les deux sites sont prévus sur rail ou sur route? Serait-il envisageable d'emmener les déchets du Nord-vaudois en train, alors qu'ils sont actuellement acheminés sur route? Pour quelle raison n'a-t-on pas opté pour le rail? Est-il possible d'utiliser le rail dans le futur? A sujet de la valorisation des déchets verts, nous savons que le compostage c'est seulement la deuxième meilleure solution de la valorisation de ces déchets puisque si on les méthanise on gagne de l'énergie tout en gardant aussi une denrée en engrais naturels que l'on peut utiliser. Où en sont les réflexions à ce sujet et y a-t-il possibilité d'utiliser les installations actuelles de la Step ou faut-il prévoir de nouvelles installations pour les deux usines, donc une solution cantonale, voire extra-cantonale? Le groupe popvertssol prendra donc acte de ce rapport à l'unanimité.

### **M. Yves Carraux** déclare :

- Une société anonyme est une société à but lucratif, c'est-à-dire qu'elle a pour but de faire des bénéfices. La Société anonyme est décrite dans les articles 620 et suivants du code des obligations. Presque tous les articles sont tournés autour du capital, des réserves, du bénéfice et de la répartition des dividendes avec, en quelque sorte, deux épées de Damoclès : Grosso modo les pertes d'une société anonyme mangent son capital et quand le capital réel atteint la moitié du capital initial, ou quand l'endettement dépasse les actifs, la faillite est prononcée presque automatiquement. C'est pour cela qu'une société anonyme, sans que ce soit spécifié explicitement dans les lois et les règlements, est tenue de faire des bénéfices pour survivre. La société anonyme, son conseil d'administration, son comité directeur, ses cadres et finalement ses employés se sentent obligés de faire des bénéfices. Quand on crée une société anonyme, on doit spécifier ses buts dans ses statuts. Or on n'a même pas besoin de l'écrire tellement cela va de soit, le but premier d'une société anonyme est de faire des bénéfices.

Pour moi, le but premier d'une société qui traite les déchets n'est pas le bénéfice, mais la santé publique, le développement durable et les notions liées d'écologie et du respect des générations futures. Je vais essayer de vous démontrer que les bénéfices et le traitement écologique des déchets sont des buts antagonistes, voire antinomiques. Le commerce des déchets est un commerce très particulier. On est payé pour détruire des déchets conformément aux lois et aux règlements locaux. En matière de déchets, la soi-disant saine concurrence est terriblement biaisée. Pour le client, celui qui paye pour détruire une marchandise qu'il considère comme un déchet, la qualité n'entre pas en



## Séance de lundi 10 mars 2008

considération et il cherche donc tout simplement le meilleur prix. Pour l'usine qui traite les déchets, la qualité du traitement est à la fois essentielle et directement liée au prix. Je prends un exemple au hasard. Imaginez une usine qui soit située en plein centre-ville! Cette usine va être tentée, par exemple, de mieux traiter les fumées afin de rejeter moins de métaux lourds et d'autres toxiques que ce que la loi lui permet, mais, comme ces mesures coûtent et qu'elle ne peut pas augmenter ses prix, elle va donc être moins concurrentielle qu'une autre usine qui s'en tient aux minimums légaux. Cette usine en plein centre ville va devoir faire un choix cornélien entre admettre de faire des pertes ce qui signifie sa mort à moyen terme ou s'en tenir aux minimums légaux qui ne sont pas adaptés pour elle.

Je suis convaincu que le traitement des déchets et les bénéfices sont des objectifs opposés et je ne parle même pas des moyens illégaux de se débarrasser des déchets. Il a déjà été démontré que la solution la plus facile n'est pas celle-là, même si cela ne coûte presque rien. Tout le monde connaît la situation italienne. Revenons dans notre région. Jusqu'ici la situation de Saoid SA et celle de Cridor SA ne m'inquiétait pas car les capacités de traitement étaient sensiblement égales aux capacités de production des déchets ménagers de la région. Il y avait de fait une situation de quasi-monopole. Aujourd'hui je m'inquiète car la fusion est effectuée dans la perspective d'une taxe au sac qui va générer moins de déchets à brûler, ce qui est très bien, mais aussi une surcapacité de production et dans la perspective d'affronter, pour cette surcapacité de 30 à 40%, cette concurrence biaisée dont j'ai parlé tout à l'heure. Bien sûr, quand on a à fusionner deux SA, la solution la plus facile est de créer une nouvelle SA, mais mon expérience m'a déjà montré que la solution la plus facile n'est pas toujours la meilleure.

Je pose donc les questions suivantes : A-t-on envisagé dans le processus de fusion d'autres formes juridiques que la société anonyme et, si oui, quels ont été les arguments en faveur de la SA? Si, dans quelques années, dans un cas de figure totalement spéculatif, la SA se retrouve devant des difficultés financières, comment est-ce que les collectivités publiques actionnaires vont réagir, car elles ne pourront pas rester sans rien faire? Je pense qu'il est trop tard pour changer aujourd'hui la forme juridique prévue pour cette fusion, et je le regrette, mais, pour les projets d'externalisation à venir, ne pourrait-t-on pas envisager de créer des associations à but non-lucratif, des syndicats intercommunaux, des coopératives, des fondations, plutôt que des sociétés à but lucratif ?

Séance de lundi 10 mars 2008

**M. Antoine Grandjean**, Directeur des services industriels, déclare :

- Aborder la problématique des déchets par les temps qui courent, c'est courir le risque d'avoir une tonne de questions et je vous assure que le tri est pour le moins difficile. Il faut revenir à un certain nombre de principes de base. Quelle est notre responsabilité dans ce domaine-là? Ensuite nous verrons si l'outil que nous mettons en place peut répondre à ces responsabilités. Nos responsabilités peuvent être résumées en trois points :

1. La première c'est d'assurer le traitement des déchets. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin de ce qui se passe dans le sud de l'Italie pour vous dire combien c'est important. Pour une collectivité publique, c'est assez angoissant de voir des amas d'ordures s'entasser et de ne pas savoir où aller les mettre. C'est un élément fondamental dans la réflexion car je ne vous cacherais pas que nous pourrions avoir la politique du court terme et nous dire que nous fermons un site et que nous pourrions placer quelques tonnes à tel endroit, aujourd'hui pas trop cher. A Genève, visiblement, ils ont de tonnages libres et on verra ce qui se passera dans cinq ans. Nous ne pouvons pas travailler dans ce sens. Nous devons travailler sur la durée.
2. Il faut pouvoir travailler à un prix le plus bas possible. Il faut donc être efficace.
3. Dans le domaine des déchets, il faut le faire avec un tri respectueux de l'environnement car les conséquences environnementales d'un mauvais traitement sont considérables.

Aujourd'hui, nous connaissons en Suisse une petite surcapacité dans le traitement des déchets. Elle n'est pas très grande, mais elle existe, d'autant plus que nous savons que nous faisons venir, en Suisse en général, des déchets principalement d'Allemagne, sur la base de contrats spécifiques et il est envisagé, c'est vrai, qu'il y ait des déchets italiens qui viennent sur la place de Genève, peut-être même sur celle de Lausanne. Nous sommes dans une situation où nous devons faire cohabiter des investissements qui engagent les collectivités publiques sur du long terme et, en même temps, nous avons une situation commerciale, avec les incertitudes de la situation commerciale, et le fait de faire cohabiter ces deux éléments est source d'insécurité.

Lorsqu'il y a une insécurité dans un tel domaine commercial c'est que nous sommes face à une concurrence qui est plus ou moins forte. Elle est un peu particulière dans le domaine des déchets. Ce n'est pas une

## Séance de lundi 10 mars 2008

concurrence absolue car la société que nous avons aujourd'hui et celle que nous créons pour demain, est propriété des communes qui sont, elles-mêmes très largement les clients. Nous sommes donc dans une situation particulière et je vois assez mal aujourd'hui mon collègue M. Sandoz dire que les déchets pourraient être traités un petit peu moins cher ailleurs et je vous propose d'aller là-bas. Nous ne sommes donc pas vraiment dans un système de concurrence pure, mais il y a une partie des déchets, notamment ceux qui sont produits par les industries, quelquefois en grande quantité, qui ne sont pas recueillis directement par les collectivités locales et qui, eux, peuvent voyager et être attirés à gauche ou à droite par des prix favorables.

Quand on est dans cette situation de semi-concurrence, quels sont les critères qui font que nous sommes bons, moyens, ou franchement un peu mauvais? Il y a un premier critère : la taille. Vous avez là une production très particulière avec des investissements extrêmement lourds qui font que vous avez des frais fixes très lourds et le fait de traiter plus ou moins de tonnage est un élément qui influence l'aspect concurrentiel de la production. Si, aujourd'hui, vous regardez les prix des différentes unités de production qui incinèrent des déchets, vous verrez qu'il y a un lien indiscutable entre la taille d'un côté et le prix de l'autre.

Deuxième élément, la saturation. La capacité est une chose, encore faut-il qu'elle soit utilisée. C'est quelque chose qui coûte extrêmement cher si vous avez des installations qui ne sont pas utilisées à pleine capacité, vos frais fixes se répartissent sur moins de tonnages et c'est un élément qui péjore considérablement votre capacité concurrentielle.

Troisième élément important, le transport. Vous transportez des choses lourdes, vous avez souvent des ruptures de charge car il y a très peu d'usines qui peuvent directement être livrées par le train, et encore faut-il arriver jusqu'au train et il y a de la manutention. Les coûts de transport sont un élément important.

Quatrièmement, la valorisation des sous-produits. C'est un élément essentiel car le fait de pouvoir produire, à la sortie, de l'énergie électrique ou de la chaleur qui peut être vendue quelque part, c'est un élément qui change considérablement la capacité concurrentielle d'une société.

Cinquièmement, les investissements qui ont été faits. Il est vrai que, là, nous sommes dans une situation un peu particulière avec Saiod et Cridor car la Suisse a connu, jusqu'il y a deux ans, des investissements largement subventionnés par la Confédération qui le faisait au titre de la

## Séance de lundi 10 mars 2008

protection de l'environnement et qui voulait des usines modernes qui polluent peu. Au moment où la Confédération a décidé qu'elle avait assez donné, pour ceux qui vont devoir investir dans les 15 ans qui viennent, ils vont se trouver face à des concurrents qui ont investi dans de meilleures conditions et nous avons une distorsion de la concurrence.

Qu'en est-il aujourd'hui pour la nouvelle société Criod? Nous nous rendons compte qu'au niveau de la saturation, aujourd'hui nous fonctionnons de manière pratiquement saturée. Nous avons donc une situation très favorable. Nous avons des coûts pour le transport qui sont faibles car nous sommes géographiquement bien placés au centre de nos clients. Nous avons, qui plus est, la possibilité d'utiliser la voie industrielle des CFF pour Saiod. Nous n'avons que Saiod qui est reliée au train et pas Cridor. Les camions qui arrivent et amènent les déchets viennent par la route car notre clientèle est répartie tous azimuts tout autour de l'usine Saiod, mais une partie des déchets ou des scories que nous exportons repart par le train. Nous avons là aussi une situation qui est assez favorable.

Au niveau de la valorisation des sous-produits, là aussi nous sommes en bonne situation. A La Chaux-de-Fonds, le chauffage à distance de Viteos dessert un très grand nombre d'immeubles et en bas, nous avons la chance d'avoir et de la chaleur produite qui alimente le réseau Cadbar et de l'énergie électrique. Et ce n'est pas peu de choses car elle représente environ 10 % de la consommation de la ville de Neuchâtel. Nous avons une bonne valorisation des sous-produits.

Il ne reste que la problématique du financement des investissements qui va nous péjorer lorsque nous serons obligés de rénover nos installations et au niveau de la taille, nous aurons une amélioration de la situation. Aujourd'hui la moyenne des usines d'incinération en Suisse traite environ 100'000 tonnes par année. Les deux usines mises côté à côté nous permettront d'arriver à 110 ou 120'000 tonnes. Nous sommes donc dans la bonne moyenne des unités de production en Suisse.

Quels sont les avantages de Criod? Premièrement cela permet de diminuer les coûts de gestion et d'exploitation de nos usines. Les gains ne seront pas immédiats ni vertigineux. Nous avons dit que nous garderions le personnel. Il faut donc s'entendre car si on veut garder le personnel et nous l'avons voulu car il est motivé, il travaille bien et il n'y a aucune raison que ce soit lui qui fasse les frais de la situation, l'adaptation de l'outil sur le plan du personnel ne se fera qu'au fur et à mesure des départs naturels. Il y aura donc une amélioration au niveau

## Séance de lundi 10 mars 2008

de l'exploitation, mais cela prendra du temps, comme cela a été le cas pour Viteos. Il y a toutefois des gains d'échelle. Pour la facturation par exemple, aujourd'hui il y a une unité à La Chaux-de-Fonds et une à Colombier. Demain il n'y aura plus qu'une seule unité de facturation. De même lorsque nous faisons des travaux et que nous négocions pour les filières d'approvisionnement ou pour les filières pour remettre nos sous-produits, nous allons traiter cela sous une seule entité avec des plus grandes quantités et de prix qui seront quelque peu différents. Premier avantage, nous allons pouvoir diminuer quelque peu nos coûts.

Deuxième avantage, c'est que nous allons garder la maîtrise et c'est élémentaire car si nous ne faisons pas les efforts nécessaires, si nous n'arrivons pas et qu'à terme nous en arrivons à perdre des clients, que nous avons des prix qui commencent à monter trop fortement, peut-être que mon collègue Sandoz nous dira que nous nous sommes "payés une danseuse". Nous sommes dans une situation où il faut pouvoir garder cette maîtrise, mais il faut aussi être apte à pouvoir lutter face à la concurrence. Ce qui me paraît important c'est qu'au moment où vous gardez la maîtrise de ces filières vous avez l'assurance de pouvoir vous décharger de vos déchets, mais vous assurez aussi la qualité du traitement. Bien sûr que le prix a de l'importance, mais lorsque l'on est une collectivité publique qui veut se débarrasser ou valoriser les déchets, je pense que le prix entre en ligne de compte, mais la qualité de ce qui est fait comme travail pour pouvoir soit régénérer, soit utiliser intelligemment ces déchets, est un élément important et qui rentre dans le prix. Lorsque vous regardez quelle est la qualité de la prestation qu'on vous fournit, ce n'est pas seulement de savoir si on vient chercher vos déchets devant votre maison, mais c'est aussi de savoir ce que nous en faisons. Le fait de garder la maîtrise nous assure aussi de garder la qualité sur le traitement. Il y a ensuite le maintien des emplois car si vous externalisez en dehors de notre région, c'est une septantaine d'emplois qui peuvent en faire les frais.

Dernier point qui me paraît très important, cela nous permet de garder des capacités dans l'arc jurassien et d'éviter les transports. Sur tous les bancs on a parlé de ce problème. C'est une évidence que si les usines d'incinération ne sont plus à Colombier et à La Chaux-de-Fonds, mais à Genève, il y a plus de transports. Nous sommes donc dans une situation particulièrement favorable de pouvoir traiter nos déchets sur place car, même si nous exportons ensuite des scories, le poids que nous devons transporter est sans commune mesure, après traitement, qu'il l'est avant. Tout cela nous fait dire qu'il y a des avantages stratégiques indiscutables pour maintenir ces usines dans l'arc jurassien.

## Séance de lundi 10 mars 2008

Au sujet de la problématique de la structure de la société, nous n'avons plus le choix. Ce choix a été fait lorsque Saiod a été créée dans les années soixante ou septante. Il se trouve que La Chaux-de-Fonds a fait exactement le même choix quand ils ont créé Cridor. Il se trouve, à ma connaissance, que vous soyez à Genève, Lausanne ou Bienne, toutes les unités d'incinération ont le même statut de société anonyme. Je ne veux pas dire qu'il n'en existe pas une qui ait un autre statut, mais celles avec qui nous travaillons ont des statuts qui sont comparables. Au moment où nous fusionnons, nous ne pouvons pas remettre en question la structure juridique de la société. Pour aller un peu plus loin, il faut bien comprendre que nous avons une activité commerciale. C'est un autre problème de savoir si nous faisons des bénéfiques ou si nous n'en faisons pas, mais si vous allez voir ce qui se passe chaque jour à Saiod, vous verrez que vous avez des gens qui s'occupent de stratégie, qui s'occupent d'installations, les entretiennent, trouvent des clients, regardent dans quel état est le produit lorsqu'il sort, trouvent des solutions pour essayer de revendre des sous-produits. Nous avons une activité avec de l'achat, de la vente, de la transformation. C'est exactement ce que fait n'importe quelle société anonyme. En tant que tel, si vous regardez purement l'activité, nous avons une activité qui correspond à celle d'une SA.

Deuxièmement, nous avons des investissements vertigineux. Je vous laisse le soin d'aller discuter auprès d'une banque quand vous devez emprunter de 60 à 80 millions de francs et que vous lui dites que vous avez créé une association à but non lucratif... L'accueil va être frais! Quand vous allez comme partenaire pour pouvoir emprunter, il faut que vous ayez un capital, un savoir-faire, des clients. Vous devez pouvoir présenter un "business-plan" qui vous permet de démontrer que le banquier ne prend pas de risques. L'aspect d'avoir un capital est donc un élément très important. Là aussi le fait de devoir investir des sommes importantes nous limite grandement dans la structure juridique.

On peut ensuite imaginer plein d'autres solutions, par exemple un syndicat intercommunal. Je vous rappelle que nous aurons plus de 80 communes actionnaires, réparties sur quatre cantons. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce qu'est un syndicat intercommunal qui fonctionne de la sorte et qui doit agir vite car je vous rappelle que nous avons des pannes. Quand cela arrive, sur un four, ce n'est pas 5'000 francs qu'il faut payer, ce sont des centaines de milliers de francs. Et si vous avez un référendum sur la dépense et que le four ne fonctionne pas, chaque jour cela vous coûte "la peau des fesses" si vous m'excusez

## Séance de lundi 10 mars 2008

le terme! Chaque jour vous êtes obligés de trouver des solutions pour amener vos déchets chez d'autres partenaires qui, sachant que vous êtes en panne vous les prend volontiers, mais à un tarif affolant. Il nous faut une réactivité très importante pour que nous puissions travailler. Nous croyons donc que sur le principe, la SA est une bonne solution. De plus, elle nous permet de diminuer les risques pour les partenaires puisque le risque est lié au capital que nous mettons dedans et jusqu'à présent, visiblement le système a porté ses fruits puisque nous avons fort bien fonctionné, que ce soit avec Saiod ou Cridor. Enfin, l'aspect lucratif en tant que tel n'est pas déterminant car, jusqu'à aujourd'hui Saiod n'a jamais distribué le moindre dividende. Lorsque nous faisons nos comptes, nous adaptons nos tarifs au chiffre d'affaire et à la marge brute que nous devons sortir pour pouvoir financer nos investissements. Nous sommes dans un système un peu biaisé et si nous voulons augmenter trop nos tarifs, nos partenaires communes nous demandent de revenir en arrière car ils ne veulent pas d'une augmentation aussi importante. Cela fait partie du dialogue et de la négociation. Cette SA n'a jamais rapporté quoi que ce soit.

Finalement, les problèmes que vous soulevez, qui sont au fond cette dichotomie entre, d'un côté vouloir produire au meilleur prix pour vendre le plus de prestations possibles et de l'autre côté des gens qui veulent fournir des déchets au prix le plus bas, elle se pose quelle que soit la structure juridique de la société. De toute façon vous aurez ce problème et ce n'est pas structure juridique de la société qui change quoi que ce soit. Le système actuel fonctionne bien et au cours de ces deux dernières années, Saiod a investi chaque année 500'000 francs pour le lavage de ses fumées. Saiod, société anonyme, basée sur du business épouvantable qui fait des bénéfices, mais qui n'en fait pas en réalité, cette société a investi des sommes considérables, justement par souci de travailler correctement sur le plan de l'environnement et cela fait partie de la charte de l'entreprise et cette charte est déterminée par les actionnaires, donc par les collectivités publiques.

Toujours en matière de structure de société pourquoi le siège social est-il déposé à La Chaux-de-Fonds? D'abord parce que La Chaux-de-Fonds est le plus grand actionnaire de la société. Il y a donc une raison arithmétique. Il y a une autre raison aussi. Je vous rappelle que pour Viteos, nous étions tombés d'accord pour mettre le siège social à Neuchâtel. Il nous semblait assez normal de renvoyer l'ascenseur en direction du haut du canton et de faire en sorte que le siège social soit à la Chaux-de-Fonds. Mais je vous rassure, avec les impôts que nous payons, cela ne pose aucun problème, nous n'avons rien à perdre de ce

## Séance de lundi 10 mars 2008

côté. Nous avons même une convention d'actionnaires qui dit qu'au cas où nous serions amenés à payer des impôts, il y aurait bien sûr une redistribution sur les sites d'activité. Au-delà du siège, l'activité sera moins lourde à répartir que pour Viteos. Nous avons 70 ou 71 employés pour l'ensemble de la nouvelle société et l'immense majorité de ces employés sont liés à leur usine. Ne peuvent être restructurées que les parties financières et administratives, ressources humaines et la partie ingénierie. Pour animer cette dernière, il y a deux personnes qui seront à Saiod et pour la partie administrative, ils sont quatre ou cinq et ils seront concentrés sur le site de La Chaux-de-Fonds. Le directeur de La Chaux-de-Fonds, par sa formation, est orienté vers la gestion, celui de Saiod est ingénieur et c'est lui qui s'occupe des projets sur le plan technique. La répartition s'est faite naturellement.

En matière de fusion, on nous dit demandé si cela ne cachait pas plutôt la fermeture de l'un des sites? C'est une réflexion que nous avons aussi déjà entendue sur différents bancs lorsque nous avons présenté le dossier aux actionnaires. Tout d'abord, il faut savoir que le fait d'être sur deux sites, comme aujourd'hui, apporte un certain nombre d'avantages. Nous avons une optimisation du transport pour amener les déchets à l'usine. C'est un élément important car des camions qui circulent sans cesse font vite de milliers de kilomètres chaque semaine. Les deux sites alimentent des chauffages à distance d'assez grande dimension. Vous ne pouvez pas sans autre regrouper et abandonner le chauffage à distance. Nous sommes dans une situation où nous sommes tenus. Aucun des deux sites n'a la capacité d'absorber l'autre, les déchets traités par l'autre, y compris avec l'introduction de la taxe au sac. Même avec la diminution des quantités liées à la taxe au sac, ni Saiod, ni Cridor ne peut absorber l'ensemble de ce que nous traitons. Cette problématique ne se pose donc pas.

Nous n'avons pas de surcapacité aujourd'hui, mais c'est vrai que nous allons en avoir probablement avec l'introduction de la taxe au sac. Cette introduction diminue les déchets, suivant les expériences de Suisse alémanique, entre 30 et 40 % environ. Ce n'est pas une perte de 30 à 40% pour Saiod et Cridor car nous avons des partenaires, notamment les Bernois, qui ont déjà la taxe au sac. La perte que nous aurons ne portera que sur une partie de nos clients. Le problème va certainement se poser dans les années prochaines, mais il n'est pas aussi aigu qu'on pouvait le penser et, deuxième élément, il se trouve, et c'est une chance, que nous allons devoir renouveler nos infrastructures, que ce soit à Saiod ou à Cridor, mais avec un délai de 5 à 8 ans. Les installations de Cridor sont un peu plus modernes que celles de Saiod. Il y aura donc un



## Séance de lundi 10 mars 2008

renouvellement différé par ces dernières. A ce moment nous allons adapter les capacités et il ne fait aucun doute aujourd'hui que la nouvelle capacité sera revue à la baisse, mais le nombre de four lui aussi sera revu à la baisse. Jusqu'à aujourd'hui Saiod a fonctionné avec deux fours, mais parce que c'était dans l'idée qu'il fallait une certaine autonomie et que si nous devions faire l'entretien d'un four, il fallait pouvoir fonctionner avec l'autre. Cette problématique ne se posera plus avec la fusion et il faut savoir que deux fours, à l'exploitation et à l'entretien, coûtent plus cher qu'un seul four. Le fait de fusionner nous permettra de n'avoir qu'un seul four sur le site de Saiod et un four qui sera diminué en matière de capacité. Ce sera dans un délai de cinq à huit ans. Donc entre le moment où le Conseil d'Etat se décidera peut-être d'introduire la taxe au sac et le moment où nous aurons eu les premières expériences, nous saurons exactement quelle sera la dimension future de notre four. Nous sommes donc dans des conditions favorables.

Il me paraît important de préciser, et c'est un élément fondamental sur le plan stratégique, c'est que nous allons rénover par tranches. Le fait s'avoir un site sur Saiod et un sur Cridor fait que nous ne devons pas viser absolument juste du premier coup. Nous avons le droit à l'erreur. Si vous n'avez qu'un seul four à rénover et que le 100 % de votre capacité doit être révisée d'un coup, vous avez intérêt à viser juste car vous allez supporter le poids de vos choix pendant les 30 prochaines années. Là, nous allons pouvoir adapter, sur une première tranche, une partie de nos capacités. Nous pourrons encore faire les expériences et voir aussi les évolutions technologiques qui se feront jour et, ensuite de quoi seulement, nous adapterons la deuxième tranche. Nous sommes au niveau de la répartition du risque dans une situation très favorable.

Cela dit, nous ne sommes pas Mme Soleil. Quand on nous disait qu'il ne faudra plus qu'un seul site à un certain moment, aujourd'hui je pense que non, mais je ne sais pas ce qu'il en sera dans dix ou quinze ans et c'est pour cela que nous avons pris un certain nombre de précautions. Il y a deux précautions. La première a trait au problème des chauffages à distance. Nous avons fait en sorte d'avoir des contrats avec ces chauffages à distance pour leur assurer de leur fournir de l'énergie à des conditions données et que, dès lors, si nous devions avoir la fermeture d'un site, à La Chaux-de-Fonds ou à Saiod, les chauffages à distance continueront de fonctionner et à des conditions qui sont acceptables, mais avec un autre support énergétique que celui des déchets. Deuxième élément, au sein de la gouvernance et des organes de décision dans la société il a été mis un plafond au niveau des investissements qui nécessitent des majorités qualifiées pour que l'on ne

## Séance de lundi 10 mars 2008

puisse pas, sans autre, rapatrier une exploitation sur un site sans que l'ensemble des partenaires puisse avoir un mot à dire sur les conséquences que cela peut avoir.

Au sujet de la collaboration avec nos voisins, lorsque nous avons lancé le projet, nous sommes allés voir ce qu'il en était chez eux et nous n'en avons qu'un, c'est Bienne. Cette ville a une unité de production qui est la plus petite de Suisse. Nous nous sommes approchés d'eux et ils n'étaient pas intéressés, pour le moment, pour envisager une fusion avec La Chaux-de-Fonds et le littoral neuchâtelois. Nous en avons pris acte. Cela ne veut d'ailleurs pas dire qu'une fois ou l'autre il n'y aura pas un rapprochement. Nous avons de très bons contacts. En ce qui concerne les autres régions limitrophes, nous y sommes déjà. Le Nord-vaudois, c'est déjà nous, le Jura bernois, c'est nous, le canton du Jura, c'est nous aussi. Les Neuchâtelois ont déjà ouvert toute leur exploitation à leurs régions limitrophes et c'est la bonne méthode et aujourd'hui ces partenaires sont de qualité et fidèles depuis de nombreuses années. Je pense notamment au Nord-vaudois qui aurait très bien pu nous laisser tomber pour aller travailler avec Lausanne qui vient de construire une superbe nouvelle installation. Ces gens ont été fidèles, ils sont des partenaires que nous apprécions et ils collaborent aussi avec Tridel et avec nous et cela nous permet une régulation des quantités et nous en sommes très contents.

A propos des déchets verts, les positions sont quelque peu divergentes selon les bancs dont elles émanent. Mais, si vous voulez mettre en place une structure, soit pour travailler dans le domaine de la méthanisation, ou si vous voulez produire du compost, vous devez avoir une infrastructure, surtout si vous voulez produire du gaz, cela représente des investissements importants. Et il faut traiter une certaine quantité pour que cela soit rentable et intéressant pour les acheteurs. Il y a donc cette problématique. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas beaucoup avancé dans le domaine de la méthanisation car Saïod seule n'avait pas une production suffisante d'abord et ensuite nous avons une situation très favorable sur le plan économique puisque nous recevons des déchets du Nord-vaudois à brûler et nous renvoyons, par les mêmes camions, des déchets verts à traiter en compost à Chavornay. Nous sommes donc dans une situation d'efficacité économique assez bonne. Qui plus est, l'infrastructure qui existe aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds pour fabriquer du compost est totalement saturée. Il est donc exclu de penser que nous puissions y livrer nos déchets verts. Il faudrait plus que doubler les capacités. Mais il est vrai qu'avec la fusion de nos sociétés la donne change et que les quantités de déchets verts que nous aurons

## Séance de lundi 10 mars 2008

peuvent permettre une réflexion et, éventuellement des investissements pour pouvoir produire du méthane. Aujourd'hui, une étude est en cours, menée notamment par le Service cantonal de la protection de l'environnement, avec Saiod et Cridor. Un certain nombre de centres de production ont été visités dans d'autres cantons et à l'étranger et nous pensons effectivement qu'à l'avenir, nous allons probablement nous orienter dans cette direction.

A propos de la Step, il n'y a pas de possibilité de collaboration directe car elle retire des produits organiques des eaux usées, qu'elle peut ensuite transformer partiellement en gaz. Nous avons d'autres types de déchets qui ne sont pas comparables et ce sont des installations incomparables et les dimensions sont sans commune mesure. La Step produit de petites quantités. Il y a par contre une collaboration entre les Step et les sociétés d'incinération car nous reprenons les boues. Il est intéressant de savoir que Saiod traite l'ensemble des boues du canton de Neuchâtel. C'est un mandat qui a été attribué à Saiod car cela coûte très cher. Ces installations sont ruineuses et les tarifs qui sont appliqués aux Step ne couvrent pas les coûts de traitement des boues. Cela veut dire que ce sont les partenaires de Saiod qui paient pour le traitement des boues de l'ensemble du canton et par la fusion, coup de baguette magique, nous allons pouvoir répartir cela sur l'ensemble des producteurs et ce n'est que justice.

Au sujet de la contradiction qu'il y a d'un côté le fait de vouloir favoriser le tri et de l'autre, sur le plan économique, d'avoir un maximum de déchets. Cette contradiction existe, bien sûr. Nous avons l'habitude de vivre avec car, avec l'énergie, on nous a dit la même chose il y a quelques mois. D'un côté on veut économiser l'énergie et, de l'autre, il faut en vendre un maximum pour amener de l'argent à la collectivité publique. Nous avons ce même titre de contradiction. On peut même le mettre dans le panier des amendes d'ordre pour la vitesse car d'un côté on voudrait que les gens roulent doucement pour des raisons de sécurité, mais, de l'autre côté, chaque fois qu'ils se font attraper il y a quelque chose qui rentre dans la caisse.

C'est donc une problématique connue et habituelle et avec laquelle nous vivons fort bien. Si vous avez une capacité de traitement qui est adaptée à vos besoins, ce qui est le cas aujourd'hui pour les deux usines. Le fait de faire du tri ne péjore pas les résultats financiers car nous avons cette chance-là c'est que la valorisation que vous pouvez faire des produits au travers du tri, aujourd'hui, vous permet d'avoir plutôt une meilleure rentabilité si vous avez des produits triés que si vous mettez tout à

## Séance de lundi 10 mars 2008

l'incinérateur. La situation est donc favorable et tant mieux, il faut qu'elle reste ainsi. C'est évidemment en regardant le volume global. Si vous allez dans les différentes filières, le problème est différent. Moins vous avez de tonnage et plus vous faites du tri, plus le prix de la tonne incinérée augmente. Mais comme vous pouvez mieux valoriser les produits que vous avez traités et que votre nombre de tonnes diminue aussi, globalement les collectivités publiques s'en sortent mieux et je crois que toutes les communes tirent aujourd'hui à la même corde. Elles ont toutes compris que le tri à la source et une économie en matière de traitement des déchets. Nous y sommes bien sûr favorable pour des raisons économiques et philosophiques.

Comme nous allons pouvoir adapter nos capacités dans les années à venir, nous n'avons pas de gros soucis de ce côté et nous aimerions que la taxe au sac puisse être introduite le plus rapidement possible par ce qu'elle a un effet indiscutable dans l'orientation qui est prise par le consommateur de trier plus ou moins ses déchets.

En matière de particules fines, il faut admettre une chose. Une unité de production, quelle qu'elle soit, pollue. Dès le moment où vous brûlez quoi que ce soit, vous polluez, donc vous produisez des particules, y compris des particules fines. Ce que nous voulons dire c'est que nous respectons pleinement les normes Opaïr, à Saïod ou Cridor. Nous avons des normes extrêmement contraignantes. Nous avons dépensé en deux ans, un million de francs uniquement pour le traitement de nos fumées. Nous avons donc d'excellents résultats sur ces fumées et, par rapport à des gens qui brûlent ne serait-ce que du bois dans leur cheminée, nous produisons, par mètre cube de fumée, beaucoup moins de particules. Nous avons aujourd'hui une situation extrêmement favorable aussi.

Au niveau de la sécurité du travail, j'imagine que Cridor a quelqu'un qui s'en occupe car c'est la loi. Saïod a quelqu'un et je peux vous dire que dès que la société sera fusionnée, il va de soi qu'un responsable de la sécurité au travail sera désigné pour la nouvelle société.

A propos des tarifs, nous avons une chance extraordinaire, c'est que nous avons quasiment les mêmes tarifs pour l'incinération et pour les déchets verts. Si vous ne les avez pas trouvés, c'est que Saïod produit un tarif qui n'est pas dans le règlement et qui est distribué aux partenaires. Nous facturons 200 francs la tonne pour les déchets à brûler, comme le fait Cridor. C'est donc plus facile pour la fusion car il n'y a pas un partenaire qui doit payer plus ou moins à la tonne.

## Séance de lundi 10 mars 2008

Au sujet du transfert rail-route, la situation est relativement simple. Cridor n'est pas relié au rail et se trouve en pleine zone urbaine. La problématique pour amener plus de camions en ville de La Chaux-de-Fonds, si cela devait se présenter pour des raisons d'efficacité, serait bien sûr étudiée en détail. Je vois mal que l'on débarque avec quelques milliers de camions supplémentaires par année en ville. De même pour le bas, là aussi il faudrait que nous y réfléchissions. Cela fait partie des facteurs qui sont pris en compte quand on doit optimiser un processus. Nous ne pouvons donc pas sans autre passer par le rail. En revanche, depuis Saiod, nous avons cette voie industrielle, que l'on a voulu nous supprimer, et il a fallu nous bagarrer pendant de nombreux mois contre les CFF pour que l'on puisse maintenir cette voie, mais nous croyons que c'est un élément très important.

En conclusion, nous croyons que cette société Cridor est absolument nécessaire. Nous avons aujourd'hui une fenêtre, une opportunité de réaliser cette société il faut le faire car nous pourrions proposer ainsi une gestion des déchets avec des filières qui seront les mêmes pour l'ensemble de l'arc jurassien et cette vision de traitement unifié est extrêmement importante. Deuxièmement, nous allons pouvoir passer du stade de la collaboration que nous avons déjà avec La Chaux-de-Fonds, à un stade d'optimisation, sans se poser la question de savoir si l'un prend cela quelle est la conséquence financière pour l'autre. Nous aurons tous les mêmes intérêts dans l'affaire et là nous en arrivons à pouvoir éventuellement spécialiser l'une ou l'autre des usines de production pour avoir un système optimal, y compris sur le plan de l'environnement. Nous allons pouvoir diminuer nos coûts de fonctionnement, aussi disposer de plus de compétences car le développement technologique est considérable dans le domaine des déchets et il faut avoir des gens extrêmement pointus pour savoir quel est le type de produit qui doit sortir de nos usines pour qu'il y ait une filière de valorisation derrière et que nous puissions utiliser intelligemment les sous-produits. Enfin, cela nous permettra de répartir les risques. Nous avons donc une chance à saisir.

Si nous devons avoir un seul inconvénient à dire ici, à cette fusion, c'est que nous allons devoir répartir la responsabilité, au niveau de la direction de l'entreprise, avec l'ensemble des partenaires des deux sociétés actuelles. C'est le seul point négatif, mais je vous rappellerai que nous partageons aujourd'hui déjà avec 50 autres communes dans le cadre de Saiod et que les choses se passent fort bien, raison pour laquelle je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Séance de lundi 10 mars 2008

Le président, **M. Philippe Loup**, constate que la parole n'est plus demandée. Il demande alors au Conseil général de se prononcer sur le rapport. Le Conseil général **prend acte du rapport par 36 voix sans opposition ni abstention.**

Séance de lundi 10 mars 2008

**3 a**  
**08-602**

**Interpellation de M. Blaise Péquignot  
concernant l'ordre de service du Conseil  
communal impliquant le non-  
remplacement durant six mois du  
personnel de l'administration (délai de  
carence) en regard de la nullité de  
l'amendement socialiste-popvertssol qui  
avait modifié l'arrêté concernant le budget  
de la Ville de Neuchâtel pour l'année 2008.**

L'urgence demandée a été acceptée tacitement le 4 février 2008.

Voici le texte de cette interpellation : "L'amendement socialiste-popvertssol, voté lors de la séance du Conseil général du 3 décembre 2007, ayant introduit dans l'arrêté concernant le budget pour l'année 2008 un article supprimant le délai dit de carence, au demeurant sans modifier les montants dudit budget, s'est donc révélé être frappé de nullité selon l'analyse du Service des communes. Il s'ensuit que l'ordre de service en cause reste en vigueur, ce qui correspond d'ailleurs aux intentions du Conseil communal telles qu'exprimées dans son rapport 07-021 du 15 octobre 2007 concernant le budget 2008 (cf. page 6, dernier paragraphe : "Sur le plan des charges de personnel, le budget 2008 intègre les éléments suivants : (...) Les dispositions internes s'agissant du non-remplacement pendant six mois des postes vacants sont maintenues (1,5 million de francs. Un représentant de l'Exécutif

## Séance de lundi 10 mars 2008

ayant déclaré, suite au constat de cette nullité, que le message du Conseil général souhaitant l'abrogation de ce délai de carence avait néanmoins été bien reçu, il convient d'interpeller le Conseil communal pour lui demander comment il entend concilier le vœu ainsi exprimé de la majorité du Conseil général avec les contraintes budgétaires liées au maintien de l'ordre de service en cause ? Au vu des incidences financières que peut impliquer la résolution de cette apparente antinomie, il se justifie d'attacher la clause d'urgence à ta présente interpellation".

Cet objet est traité simultanément aux propositions **08-402 et 08-403** ci-après.



Séance de lundi 10 mars 2008

**3 b**  
**08- 402**

**Proposition de M. Yves Carraux, au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à accorder au Conseil communal l'ouverture d'un crédit budgétaire permettant l'abolition du délai de carence.**

**(L'urgence demandée a été acceptée tacitement le 4 février 2008).**

Cet objet est traité simultanément à l'interpellation **08-602** et la proposition **08-403**

Séance de lundi 10 mars 2008

**3 c**  
**08-403**

**Proposition de M. Yves Carraux, au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à compléter le Statut du personnel communal du 7 décembre 1987 par la modification de l'article 7 (procédure), intitulée interdiction de la pratique du délai de carence.**

**(L'urgence demandée a été acceptée le 4 février 2008).**

Cet objet est traité simultanément à l'interpellation **08-602** et la proposition **08-402**.

Séance de lundi 10 mars 2008

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- Au sujet de cette interpellation et des propositions, vous avez reçu lors de la dernière séance, une proposition d'amendement de la proposition de M. Yves Carraux concernant un budget complémentaire au sujet du délai de carence ou plus précisément de son abolition. Cette contre-proposition du Conseil communal nous permet effectivement de modifier et d'annuler la dimension délai de carence dans nos dispositions internes s'agissant du renouvellement des postes lors d'un départ. Il m'appartient de vous dire aussi que le Conseil communal n'a pas l'intention de purement et simplement abolir toute disposition s'agissant du renouvellement des collaboratrices et collaborateurs.

Il a entendu le signe positif avec l'amendement voté au budget, même s'il est frappé de nullité. Le Conseil communal continuera les réformes et les restructurations à l'occasion des démissions et il maintient le principe de l'examen de l'établissement d'un rapport lors de démissions puisque l'on sait que le Conseil communal n'a pas décidé de prendre, dès 2003, des mesures dures en matière de personnel. Il a privilégié ses responsabilités sociales à l'égard du personnel, mais, par contre, il a décidé de mener des restructurations à l'occasion des démissions.

Les dispositions internes, l'ordre de service concernant le renouvellement de poste ne contiendront plus le délai de carence, mais contiendront des aspects qui devront être soumis au Conseil communal s'agissant de la proposition de maintenir des postes, notamment de la pertinence de la prestation. Vous savez qu'à l'occasion des démissions, nous réexaminons les groupes de prestations et les missions des services, s'agissant des incidences de la suppression du poste, d'autres moyens de financement d'un poste, des possibilités de réorganisation au sein du service, voire les possibilités de collaboration entre services ou de confier certaines tâches à des services voisins, voire dans d'autres sections. Sur ces aspects le Conseil communal continuera donc d'avoir un regard très attentif dans le cadre des réorganisations qu'il souhaite mener.

En ce qui concerne le budget, nous avons effectivement, depuis trois ans, réduit de 2 % les charges de personnel. Il faut savoir que ce 2 % correspondait en fait à différentes dimensions s'agissant de la gestion du personnel. Il est clair qu'il y avait une partie liée à l'économie réalisée par le délai de carence, mais il y avait aussi l'économie réalisée de manière naturelle lors de périodes de vacances sans volonté particulière du Conseil communal, mais parce que l'on ne trouve pas toujours

## Séance de lundi 10 mars 2008

immédiatement une personne pour remplacer une personne démissionnaire. Nous avons en général trois mois de délai de résiliation et ce délai génère indirectement une économie puisque nous ne pouvons pas, dans tous les cas, immédiatement remplacer le personnel démissionnaire. Il y a également des postes qui ne sont pas repourvus complètement.

Finalement, l'économie dont on parlait, c'est ce qui nous amène à faire une proposition de réduire à 500'000 francs le crédit complémentaire qui était proposé par M. Carraux. Avec 500'000 francs le crédit complémentaire est suffisant pour supprimer le délai de carence. Il faut savoir que la gestion des effectifs du personnel est très rigoureuse. Vous vous souvenez sans doute que, dans les comptes des années précédentes, nous avons toujours respecté les budgets de charges du personnel. Ce n'est pas un hasard si le budget est respecté. Il faut se souvenir que cela porte, sans les charges sociales, sur un montant de 63 millions de francs. Sur cette somme, nous devons évidemment piloter le navire et les effectifs tout au cours de l'année, pour parvenir à respecter le budget. Nous avons à cet effet des tableaux de bord mensuels qui sont remis aux directions pour pouvoir justement respecter les budgets qui nous sont alloués.

Dans ces circonstances, nous vous proposons donc d'accepter la proposition **d'amendement** du Conseil communal à la proposition de M. Carraux, d'accorder un crédit complémentaire de **500'000 francs** pour nous permettre de supprimer ce délai de carence. Il faut savoir également, comme je le disais, que le délai de carence était l'un des volets de l'économie budgétés. Il faut savoir qu'en 2007, c'est dans moins de 50 % des cas de démission que le Conseil communal a appliqué au sens strict le délai de carence puisque l'objectif principal est la réflexion sur une réorganisation plus fondamentale que de simplement appliquer le délai de carence. Il est vrai qu'il y a certains services qui n'ont pas permis d'ailleurs, depuis plusieurs années, d'appliquer le délai de carence. Je crois que le Conseil communal l'a fait avec intelligence. Aujourd'hui la situation économique est meilleure, les comptes 2007, vous le savez, sont bénéficiaires. Nous pensons que les réorganisations et les réformes doivent se poursuivre, mais le délai de carence n'a plus la même portée à partir du moment où nous avons déjà mené certaines réorganisations. Je vous invite donc à accepter la proposition du Conseil communal.

Séance de lundi 10 mars 2008

**M. Yves Carraux** déclare :

**- Je me rallie à l'amendement du Conseil communal à la proposition 08-402 pour un crédit budgétaire et je retire la proposition 08-403 modifiant le statut du personnel qui n'a plus de raison d'être.**

**M. Thomas Facchinetti**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le personnel de la Ville de Neuchâtel fournit un travail important, des prestations de qualité pour l'ensemble de la population et c'est au quotidien que ces femmes et ces hommes concrétisent les options, les missions que nous décidons ici. Ces dernières années, le personnel de la Ville a subi des pressions importantes en lien avec les mesures de restructuration qui ont dû être prises et qui étaient nécessaires, en lien aussi avec un certain nombre de mesures salariales. Aujourd'hui, le délai de carence, qui est un des instruments à disposition, instrument un peu rude, pour susciter des réflexions de restructuration n'a plus sa raison d'être. Le Conseil communal nous a rassuré en nous disant qu'il l'appliquait avec un certain discernement et nous pensons aujourd'hui, c'était la volonté du groupe socialiste, avec ses alliés, à l'occasion du budget 2008 de signifier que nous pensions qu'il fallait y renoncer pour rendre justice aux efforts du personnel de la Ville, sachant que les efforts d'économie devaient de toute façon se poursuivre, mais que d'autres instruments sont à disposition.

Nous sommes donc satisfaits que le Conseil communal rejoigne notre vision politique qu'il faut maintenant lâcher un peu de lest par rapport aux pressions qui ont été mises sur le personnel avec ce délai de carence. Nous sommes satisfaits parce que le Conseil communal se range à notre vision des choses. Nous avons conscience en modifiant le budget et l'arrêté que c'était un acte purement déclamatoire, le délai de carence étant une compétence propre de l'Exécutif. Nous voulions donc simplement donner un signal politique. Le Conseil communal vient dans notre direction. Dans l'idéal, nous espérons que cela pourra se faire même sans devoir aggraver le budget. Le Conseil communal nous dit que ce n'est probablement pas possible et chiffre cela à 500'000 francs. Pour nous, c'est une marge de manœuvre dont le Conseil communal a besoin, ce n'est pas un objectif qu'il doit impérativement atteindre d'aggraver le budget de ces 500'000 francs. Si on nous chiffre cela ainsi, nous pouvons entrer en matière et nous accepterons donc le projet de M. Carraux amendé par le Conseil communal et nous le faisons comme un remerciement aux efforts accomplis par l'ensemble de l'Administration et le Conseil communal pour restructurer cette ville et lui assurer une

Séance de lundi 10 mars 2008

marge de manœuvre financière pour continuer de développer des projets.

**Mme Maria Angela Guyot**, porte-parole du groupe UDC, déclare :

- Cette thématique qui vise à accorder un crédit budgétaire au Conseil communal pour abolir la pratique de non-renouvellement d'un poste vacant et celle de modifier le règlement du personnel, quand bien même nous apprenons que la proposition le concernant a été retirée, nous surprend à plusieurs titres, notamment sur deux plans quant au thème déjà. Le groupe UDC relève que cette pratique est une mesure à la mode, et non seulement dans notre commune, mais également dans ce canton et à la Confédération. Néanmoins, nous estimons que cette mesure n'aurait pas sa raison d'être si le gouvernement avait le courage de prendre les mesures structurelles à temps. Il n'est pas ici question de critiquer le travail fait par les employés, mais plutôt le manque de vision à long terme de son employeur.

En outre, cette mesure n'apporte pas les économies qu'elle fait miroiter car les êtres humains ne sont pas des robots et leur autonomie de durée de travail n'est pas comme un moteur. On ne peut pas y ajouter des chevaux pour augmenter leurs performances. En outre, les statistiques de l'assurance-maladie, comme celles de l'assurance-accidents, nous fournissent à souhait, pour ceux qui seraient encore sceptiques, la preuve que des employés surchargés commencent par perdre leur motivation avant de s'arrêter de fonctionner. En conclusion, que ce soit en raison de la maladie ou d'un accident en relation avec le "burn-out", l'employé qui doit effectuer le travail de son collègue absent ne pourra accomplir ni le sien ni celui de son collègue.

Le deuxième plan est celui de la manière d'agir de l'auteur de la proposition. La gestion du personnel est une tâche qui incombe, à notre avis, à l'Exécutif en tant qu'employeur. Ce dernier est libre de décider avec qui il entend nouer des rapports de service. Même si nous acceptons ces deux propositions, dans le cas présent la proposition, il est à se demander ce qui obligerait le Conseil communal à repourvoir un poste de travail laissé vacant puisque, justement, il est libre de conclure ou non des contrats portant sur cet objet. Et l'article 7 du règlement ne mentionne aucune obligation de ce type. Au vu de ce qui précède, l'UDC rejettera les propositions qui sont, à notre avis, non contraignantes pour le Conseil communal et quelque part un oreiller de paresse pour le Conseil communal concernant les mesures structurelles qu'il doit mettre

## Séance de lundi 10 mars 2008

en avant à temps et, enfin, de se demander si le Conseil communal attend que nous fassions de telles propositions pour agir?

**M. Blaise Péquignot**, porte-parole des groupes libéral et radical intervient :

- Lors des discussions concernant le budget 2008, les groupes libéral et radical avaient indiqué qu'ils s'opposaient à l'adoption d'un budget déficitaire et encore plus si ce budget venait à être aggravé par une augmentation des charges. Il y a eu ce petit tour de passe-passe de faire passer un amendement qui avait un effet financier, mais sans vouloir le traduire dans les chiffres du budget par l'augmentation des charges de ce montant de l'ordre de 1,5 million de francs. Nous avons vu qu'effectivement le procédé n'était juridiquement pas correct et le mérite de la proposition de M. Carraux rétablit ce qui aurait dû être fait à l'époque si les choses avaient été réalisées correctement.

Si nous nous opposons à l'époque, il est clair que, ce soir, nous nous opposerons tout autant à une aggravation de budget, même si elle est un tiers moins importante que prévue en décembre. Il est vrai que ce délai de carence n'est pas la panacée pour restructurer et faire des mesures d'assainissement, c'est un instrument, un moyen comme d'autres. Nous sommes tous conscients qu'il n'est pas là pour durer indéfiniment. Il est vrai que nous rejoignons aussi les critiques faites tout à l'heure en disant, depuis le temps que la Commission financière d'une part et le Conseil général d'autre part, réclament un aboutissement réel de ces mesures de restructuration, on a des rapports et des améliorations, mais il nous manque le produit fini et il nous semble que tant et aussi longtemps que ce produit ne nous est pas présenté, il ne s'agit pas d'enlever un certain nombre de moyens pour qu'il puisse se terminer.

L'idéal serait que, pour l'exercice 2009, le Conseil communal dise qu'il est arrivé à un résultat qui lui permet de ne plus appliquer systématiquement, et cela n'empêche pas ici ou là quand la situation se présente, de faire quelques réflexions et sans que cela soit une pratique absolue. Mais cela devrait devenir l'exception plutôt qu'une certaine règle, surtout si elle est appliquée avec discernement et souplesse. On a dit qu'il y avait eu ce signal politique en décembre 2007 par rapport à ce délai de carence. Ce signal a un coût et nous en avons la preuve effective ce soir, mais pour les mêmes motifs qui nous avaient conduit à refuser le budget, nous refuserons le projet d'arrêté qui nous est proposé par le biais de cette proposition.

**M. Sébastien Bourquin**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol prend acte avec satisfaction qu'après trois mois ce délai de carence soit enfin aboli. Il a fallu attendre trois mois après la décision souveraine de cette Autorité qui a demandé au Conseil communal d'abolir ce délai de carence. On s'étonne qu'il a fallu déposer deux nouvelles propositions pour que le Conseil communal nous entende. Il est curieux que l'Exécutif ait pris autant de temps, de retard, pour appliquer une décision décidée par le Conseil général, alors que dans la presse, un conseiller communal a déjà fait des déclarations dans le sens que ce délai de carence n'était déjà plus appliqué suite à la décision du Conseil général. Grand a été notre étonnement quand nous avons appris que ce délai était toujours appliqué, en tout cas que son ordre de service n'était pas aboli. Il y a un problème de fonctionnement entre les deux Autorités, même s'il y a une compétence du Conseil communal en la matière, le signal politique que nous avons donné lors du débat sur le budget était assez fort pour que le Conseil communal nous entende.

Si nous apprenons ce soir que l'ordre de service est maintenu dans son esprit puisqu'il demande au service concerné de présenter des rapports à chaque démission, nous constatons quand même que le Conseil communal continue à mener une politique de courir après le train. Ce n'est pas une politique anticipative, c'est une politique réactive. Ce n'est pas une politique que l'on mène dans le privé, ce n'est pas une politique qu'on devrait mener dans une collectivité publique. Vous ne pouvez pas commencer à faire des études sur le fonctionnement d'un service seulement lorsqu'un départ se présente, vous devez réfléchir avant au bon fonctionnement d'un service et pas seulement lorsqu'il y a une lacune qui se présente puisque dans l'urgence vous ne pouvez pas mener des réflexions fondées, sérieuses puisqu'il y a tout de suite le report de travail sur les autres collaborateurs que vous devez palier. Cet ordre de service dans son esprit, même s'il n'y a plus l'application stricte d'un délai de carence c'est un ordre de service qui n'est pas juste et il faudrait changer de méthode de travail au Conseil communal pour réformer l'Administration communale. Anticiper, mener des réflexions en amont, pas seulement lorsque les problèmes se posent. C'est ainsi que l'on fait dans le privé, que Saiod et Cridor ont fait. Ils vont réaliser les réformes lorsque les départs se présenteront, mais ils ont mené les réflexions avant, j'en suis sûr. Par rapport à la demande de crédit amendée ce soir vous dites que le délai de carence qui était chiffré à 1,5 million de francs dans tous les budgets antérieurs, ne coûte plus que



## Séance de lundi 10 mars 2008

500'000 francs. Cela nous étonne et dans nos rangs nous pensons que c'est un montant politique, pas un montant qui repose sur une réflexion fonctionnelle du délai de carence, mais que c'est le maximum tolérable pour ne pas trop péjorer le budget 2008. C'est une façon de faire. Dans nos rangs. Nous étions transparents avec notre amendement en décembre 2007. Nous avons donné 1,5 million de francs au Conseil communal pour compenser intégralement les charges induites par l'abolition de ce délai de carence alors qu'aujourd'hui cela ne coûterait plus que 500'000 francs. Nous demandons quelques détails supplémentaires pour nous y rallier, notamment nous aimerions avoir plus de recul et de détail sur le délai appliqué les années précédentes. On n'a jamais vu, dans le rapport de gestion, de chiffres quant à l'application de ce délai. Cela a toujours été budgété mais jamais rapporté dans le rapport de gestion. Si on nous dit aujourd'hui que pour 50 % des départs naturels on applique le délai de carence on est obligé de vous croire. On aimerait savoir combien de personnes l'année passée ont quitté l'administration communale, pour combien de personnes vous avez appliqué ce délai et c'est seulement avec ces données que l'on pourrait nous rallier à ces 500'000 francs. Nous pensons qu'il serait judicieux de vous donner plus de moyens pour ne pas avoir de mauvaises surprises lorsque vous présenterez les comptes 2008. Alors soyons plutôt transparents et s'il vous faut 1,5 million on vous les donne volontiers, mais ne venez pas dans une année nous dire que le délai de carence qui n'a plus pu être appliqué coûtait finalement 1 million au lieu de 500'000 francs. Cela, dans une année, nous ne pourrions pas l'accepter. Donc soyez transparents et prenez ce courage. Finalement c'est pour notre personnel communal que vous le faites. On a besoin d'un personnel motivé pour qu'il soit effectivement au service de la population pour qu'il travaille dans les meilleures conditions. Ce personnel communal a un prix que notre groupe est prêt à payer, même si cela coûte 1,5 million pour cette année.

### **M. Didier Rochat** déclare :

- L'idée de carence n'est pas un bon outil ou s'il est utilisé cela devrait être strictement de façon temporaire ou au profit de la réflexion. On est tous d'accord et cela fait trois ans qu'il est appliqué de façon assez large et je pense que c'est correct. J'aimerais dire que la gestion du personnel est une compétence de l'Exécutif, de l'employeur et il n'est pas concevable de prendre de clauses restrictives de façon durable, que ce soit du côté de l'employeur en imposant un délai de carence qui n'est finalement jamais vraiment discuté et de l'autre côté de s'interdire de le faire, c'est se couper le nez pour se faire beau. Cela n'a pas de sens, le

## Séance de lundi 10 mars 2008

but c'est de pouvoir négocier, donnant-donnant entre employeur et employés. Cela manque depuis un certain temps. Il y a des éléments qui doivent être mis sur la table et il faut négocier par rapport à des restructurations. Il y a cette question soulevée par le Conseil général, liée au statut du personnel de révision qui devrait être au bout, je ne sais pas où nous en sommes aujourd'hui. J'ai l'impression que cela n'avance pas beaucoup, mais c'est au niveau de la négociation qu'il faut placer les choses.

Deuxième élément, la question par rapport aux chiffres du budget tels qu'ils ont été adoptés et que nous voulons péjorer ce soir. Pour péjorer un budget, il faut qu'il y ait des questions de force majeure. Pour moi, ce n'est pas une raison de force majeure, d'autant plus, on l'a vu, que les comptes sont bénéficiaires. Pour moi, il est tout à fait possible d'appliquer de façon beaucoup plus souple, carrément de supprimer l'ordre de service qui doit l'être et de façon normale de réflexion quotidienne de la gestion de son personnel, d'appliquer des mesures souples qui auront peu d'incidences sur le budget car pour le budget nous votons un résultat final. Dans ce résultat final nous avons un déficit qui était déjà trop élevé il est vrai, mais c'était un résultat final. Nous ne discutons pas de toutes les règles. Je peux donc accepter l'amendement de 500'000 francs pour autant que l'on augmente les recettes de 500'000 francs car on sait que de toute façon il y en aura nettement plus que ce qui est annoncé au budget. Pour moi c'est le fait de péjorer le budget qui ne me semble pas correct sans raison de force majeure et je maintiens l'idée que nous pouvons tout à fait supprimer l'ordre de service en tant que tel, appliquer de façon beaucoup plus souple les réflexions qui doivent avoir lieu et vraiment négocier ces questions liées au statut. Cette analyse doit continuer, c'est à l'Exécutif de la mener. Nous devons avoir un regard de contrôle bienveillant et être sûr que tant le personnel que l'employeur a été entendu et que l'on trouve un accord juste. Tant qu'il n'y a pas une finance une augmentation de crédit du côté des recettes, je n'accepterai pas cette proposition.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- S'agissant de l'anticipation, oui, le Conseil communal le fait quand il connaît des départs, notamment dans les cas de retraites. Nous avons le cas au Service des forêts et cela fait 8 mois que nous savons ce que nous allons faire dans ce service. Nous avons un responsable de la TVA au CEG. Nous savons qu'il aura sa retraite en 2009. Il y en a un autre qui aura sa retraite en 2008. Nous avons anticipé pour regrouper toute la gestion de la TVA qui n'est pas simple pour une administration publique.

## Séance de lundi 10 mars 2008

On ne peut pas simplement dire qu'on réorganise et que l'on renonce à s'occuper de la TVA. Quand nous pouvons anticiper, nous le faisons, simplement le délai de carence ne s'appliquait qu'aux départs qui n'étaient pas annoncés et connus. Maintenant vous pouvez nous dire que nous pourrions savoir qu'il y a des départs et que forcément nous pourrions réorganiser. Il y a aussi des services où nous savons que nous ne pouvons pas réorganiser. Vu la multitude de tâches que la Ville assume, il y a certains services pour lesquels on peut déjà avoir des idées et au moment où il y a un départ, on sait exactement comment la réorganisation va avoir lieu. Il y a d'autres services où nous n'avons pas une idée, quand les gens sont là depuis très longtemps. Cela ne veut pas dire que l'on attend 20 ans jusqu'à ce que la personne ait sa retraite si on pense qu'une réorganisation peut être menée et nous l'avons fait.

Il n'y a pas que dans le cas de Saiod que nous avons réorganisé, d'ailleurs cela ne génère pas d'économies dans un premier temps, Viteos non plus. Ce sont des outils pour pouvoir réorganiser et optimiser les ressources, c'est une des méthodes de réorganisation, il y en a d'autres. Je crois qu'il n'y a pas une seule recette pour les réorganisations, mais il faut avouer que le délai de carence nous a été utile car il impliquait une certaine contrainte sur les chefs de service, c'est vrai, mais aussi sur le Conseil communal. Il est clair que c'est beaucoup plus facile et confortable de réengager sans se poser de questions que de mener cette réflexion de réorganisation. Enfin, on oublie vite que nous avons tout de même vécu des périodes difficiles. Le délai de carence était un élément parmi d'autres qui ont permis de passer ce cap et revenir à une situation bénéficiaire en 2007. Il est vrai que le budget 2008 est encore déficitaire, mais nous avons fait le choix de procéder par étapes, c'est-à-dire de renoncer aux mesures salariales en 2008. Cela impliquait de fait une augmentation de 1 % de la masse salariale, donc nous sommes allés progressivement dans cette sortie de mesures exceptionnelles liées à la situation économique. Maintenant le Conseil communal considère qu'il lui faut un budget complémentaire pour tenir le cap au niveau des charges de personnel et nous n'avons pas pour habitude de compenser ceci par cela et de ne pas respecter les budgets votés par le Conseil général. Nous ne refaisons pas ce soir le débat du budget, ni des recettes fiscales, d'ailleurs si la situation est meilleure, il y a certains nuages sur la situation économique et on ne peut pas simplement penser que tout va bien aller dans le meilleur des mondes. Au vu du pilotage des charges de personnel, nous sommes actuellement en deçà des effectifs qui ont conduit à l'élaboration du budget. Nous considérons donc que ce n'est pas 1,5 million qui sont

## Séance de lundi 10 mars 2008

nécessaires puisque le délai de carence n'était pas le seul élément qui faisait qu'on réduisait de 2 % les charges de personnel. Ce n'est pas 1,5 million de francs qu'il nous faut, mais 500'000 francs et nous pensons qu'avec ce budget complémentaire, nous parviendrons à respecter la réglementation en matière financière en vigueur au niveau communal et à respecter le budget.

Le président, **M. Philippe Loup**, déclare :

- Je vous rappelle que la proposition no **08-403 a été retirée**. Nous nous trouvons face à un amendement du Conseil communal concernant la proposition **08-402**.

Il soumet cet amendement au vote du Conseil général qui **l'adopte par 20 voix contre 12 et 4 abstentions**. Quant à la proposition amendée, elle est **adoptée par 18 voix contre 15 et une abstention**.

Interpellé par le président sur sa satisfaction au sujet de la réponse du Conseil communal à son interpellation, **M. Blaise Péquignot** déclare :

- Oui et non.

Séance de lundi 10 mars 2008

Discussion en second débat. Les articles premier, amendé, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 18 voix contre 15 et 1 abstention.

**Arrêté portant sur**  
**un crédit budgétaire pour l'exercice 2008**  
**avec autorisation d'emprunter**  
**permettant l'abolition du délai de carence**  
(Du 10 mars 2008)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur proposition d'un de ses membres,

arrête :

**Article premier** Un crédit budgétaire pour l'exercice 2008 de 500'000 francs est accordé au Conseil communal pour qu'il puisse abolir la pratique consistant au non-renouvellement volontaire des postes vacants pour une durée déterminée, communément appelé délai de carence.

**Art. 2** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 3** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire".

Neuchâtel, le 10 mars 2008

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz

Séance de lundi 10 mars 2008

La séance est levée à 22h22.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Philippe Loup

La secrétaire,

Amélie Blohm Gueissaz